



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

VADE MECUM DES QUARTIERS DURABLES fiches 1 à 10

Guide de bonnes pratiques de l'appel à projets
Quartiers durables de Bruxelles Environnement
À l'usage des citoyens intéressés par la démarche
juin 2013

Table des matières

fiche 1	INTRODUCTION AU VADE MECUM	3
fiche 2	L'APPEL À PROJETS	5
fiche 3	LA CHARTE DES QUARTIERS DURABLES	9
fiche 4	LES ACTEURS DU QUARTIER	11
fiche 4a	LE GROUPE-PILOTE	13
fiche 4b	LES PARTENAIRES	17
fiche 5	L'ACCOMPAGNEMENT	21
fiche 6	LES ACTIVITÉS THÉMATIQUES	25
fiche 7	LES ASSEMBLÉES DE QUARTIER	29
fiche 8	LES PROJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF	33
fiche 9	LA COMMUNICATION	35
fiche 10	LE RÉSEAU ET L'ASSEMBLÉE PARTICIPATIVE	41

VADE MECUM DES QUARTIERS DURABLES - Guide de bonnes pratiques de l'appel à projets Quartiers durables de Bruxelles Environnement à l'usage des citoyens intéressés par la démarche.

Conception et réalisation

Le Vade Mecum a été conçu et réalisé par l'Association momentanée 'Quartiers durables' (ERU asbl, 21 solutions sprl, Ecores sprl, écoconso asbl) dans le cadre de l'appel à projets Quartiers durables de Bruxelles Environnement.

Coordination : Catherine De Zuttere avec la collaboration de Marie Demanet (ERU asbl)
Rédaction : Fabien Bourdeau, Catherine De zuttere et Dominique Nalpas (ERU asbl) - Aurélie Neumann et Annick Schwaiger (21 Solutions sprl) - Kathleen De Smet et Sabine François (EcoRes sprl) - Lise Frendo et Anne Frey (écoconso asbl)

Graphisme - mise en page : Yannik Rihoux (ERU asbl)

Contacts

info@quartiersdurables.be - 0800/85 286

1

INTRODUCTION AU VADE MECUM



En 2008, répondant à l'appel à projets de Bruxelles Environnement, cinq quartiers bruxellois se lançaient dans un projet citoyen de Quartiers durables. Guidés par des modalités pratiques et un formulaire de candidature, encadrés par une Charte, ces projets se sont élaborés grâce à la créativité des participants ainsi que des animateurs qui les ont accompagnés pendant un an, eux-mêmes soutenus par une coordination et par Bruxelles Environnement. Au terme de quelques années, c'est un mouvement de plusieurs quartiers qui s'est mis en marche, développant chacun une dynamique propre mais néanmoins inscrite dans un même cadre.

Pourquoi un Vade Mecum des Quartiers durables ?

L'expérience des projets de Quartiers durables est récente, innovante et complexe car elle présente plusieurs facettes, fédère de nombreux acteurs, poursuit plusieurs objectifs. Cette complexité est source de richesses mais aussi de défis. Plus d'un participant aux projets de Quartiers durables a déjà été confronté au subtil exercice d'expliquer en deux mots le projet dans toutes ses dimensions...

Que ce soit dès le démarrage du projet ou à tout moment de son développement, **plusieurs questions** surgissent auxquelles il n'est pas toujours facile de répondre.

Les modalités de l'appel à projets de Bruxelles Environnement apportent un cadre, mais celui-ci ne donne pas de solution à toutes les problématiques qui peuvent apparaître. C'est de l'expérience pratique que se construisent les réponses, nourries du savoir-faire de l'ensemble des acteurs qui participent aux projets – les habitants, les partenaires, Bruxelles Environnement, les animateurs de quartier et la coordination des projets.

Après plusieurs années d'accompagnement des Quartiers durables, les expériences se sont accumulées, le cadre initial s'est petit à petit précisé et a évolué. Des pratiques se sont mises en place, qui ont fait leurs preuves ou au contraire ont montré que les résultats ne sont pas à la hauteur de l'énergie consacrée.

Ce Vade Mecum capitalise les expériences et les apprentissages.

Les Quartiers durables en deux mots :

“Quartiers durables” est le nom donné aux quartiers dont les citoyens ont bénéficié ou bénéficient du soutien de Bruxelles Environnement pour mener une dynamique de projets liés à des questions de durabilité urbaine. Ces projets se fondent sur des relations de proximité et de convivialité, ils proposent la transformation des comportements individuels, l'élaboration d'actions et de projets d'intérêt collectif et la création de biens communs.

Un Vade Mecum, pour qui ?

Ce Vade Mecum s'adresse, en premier lieu, aux quartiers sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets de Quartiers durables, afin d'éclairer leur processus d'élaboration de projet.

Mais il peut aussi être utilisé pour toutes les dynamiques qui émergent dans un quartier : quartiers ayant répondu à l'appel à projets mais non retenus et ne bénéficiant pas de l'accompagnement et plus généralement tout quartier où les habitants et citoyens souhaitent se regrouper pour mener une dynamique de durabilité urbaine.

Le Vade Mecum, un guide à suivre pas à pas ?

Né de la volonté des citoyens d'agir pour leur quartier, les projets de Quartiers durables sont par essence multiformes et les réduire à une formule « clé sur porte » serait regrettable. Ils sont néanmoins tous construits autour du canevas de l'appel à projets.

Le Vade Mecum a été conçu tel un guide qui inspire mais aussi appuie les projets existants ou

Plusieurs questions...

Comment rencontrer les partenaires qui se sont engagés dans la candidature ?

Que leur proposer ?

Comment trouver de nouvelles forces vives ?

Quelles thématiques mettre en avant ?

Pour qui ?

Un comité de quartier qui souhaite mener des actions en lien avec le développement durable.

Un groupe d'amis qui cherche à créer un jardin/potager/compost collectif.

Des habitants qui voudraient échanger des services avec leurs voisins.

...

naissants. Il apporte des compléments d'informations et des éléments de réponses étape par étape, depuis les premières idées pour améliorer l'environnement au sein du quartier, jusqu'à leur concrétisation et leur ancrage dans ce territoire local.

Il propose des lignes de conduite qui s'inspirent directement des expériences croisées des quartiers sélectionnés par l'appel à projets. Libre à chaque quartier d'affiner ses propres méthodes de fonctionnement et ses manières de travailler.

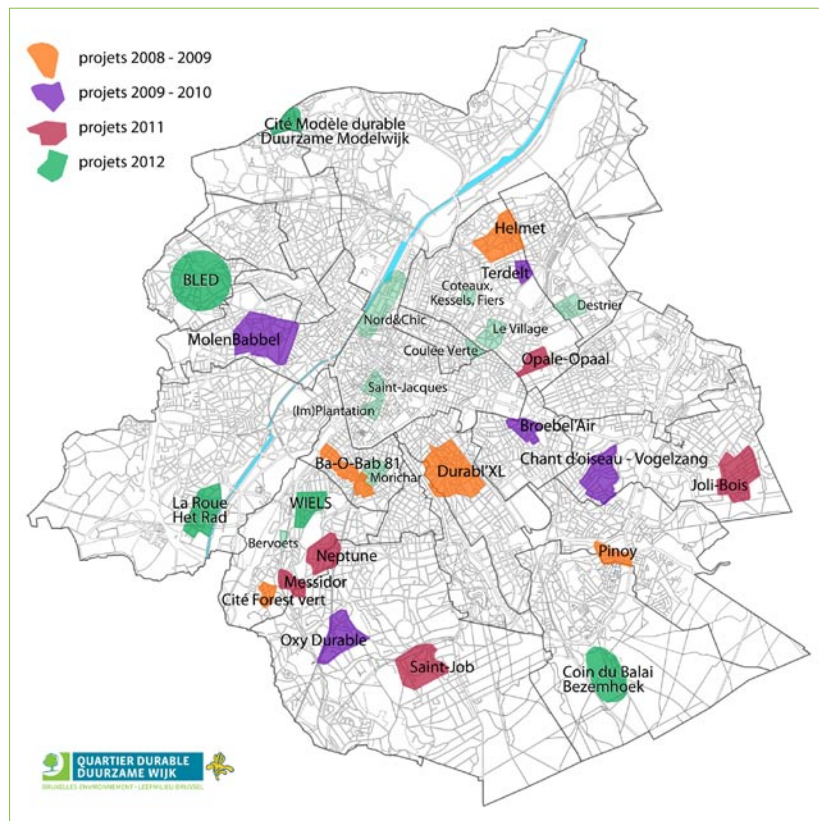
A l'image du processus élaboratif des Quartiers durables, ce Vade Mecum est inévitablement appelé à évoluer - qu'il s'agisse des contenus, des fiches elles-mêmes ou de la structure dans son ensemble. Sa présentation sous forme de fiches facilite son **adaptation** et son **actualisation** continue.

Le Vade Mecum se veut concret et pratique : il comprend de nombreux exemples, des références et liens vers les autres fiches utiles.



**Avis au lecteur, tout
commentaire est donc
le bienvenu !**

info@quartiersdurables.be



2

L'APPEL À PROJETS



Depuis 2008, plusieurs appels ont été lancés par Bruxelles Environnement à l'ensemble des habitants et acteurs des quartiers bruxellois. Une fois leur candidature acceptée, les quartiers ont plusieurs mois pour se rassembler, mobiliser d'autres participants, établir un diagnostic et définir par groupe les grandes lignes d'un projet de 'Quartier citoyen'. La présente fiche détaille les modalités de cet appel, l'introduction de la candidature ainsi que l'ensemble du processus dans lequel se lancent les quartiers.

Mots-clés

Projet citoyen
Modalités de l'appel
Formulaire de candidature
Sélection
Comité d'accueil
Accompagnement

Pourquoi un appel à projets Quartiers durables ?

L'on s'accorde aujourd'hui pour dire que le développement actuel de notre société de consommation n'est plus soutenable en terme environnemental. Le réchauffement planétaire, la pollution généralisée des eaux et des sols, l'appauvrissement de ces derniers, les pertes gigantesques en termes de biodiversité, tout cela contribue grandement aux dégradations qui peuvent nous amener à des conséquences dommageables. D'aucuns expriment même que, liées à la raréfaction des sources d'approvisionnement en matière d'énergie fossile, nous allons au devant de grosses crises économiques, certains allant jusqu'à voir dans les questions environnementales une nouvelle manière de poser la question sociale. Nous ne serons en effet pas égaux face aux conséquences de la dégradation de l'environnement et de la raréfaction des ressources.


Face à ces nombreux défis, il y a lieu d'inventer les formes d'un vivre ensemble qui puissent tenir en considération les questions environnementales et ce au cœur même de nos villes. Toutes les initiatives, et surtout celles qui s'élaborent au niveau local et qui se fondent sur l'action collective doivent être valorisées. Déjà de nombreux habitants, organisations et institutions se mobilisent pour transformer la ville.

Il est du rôle des pouvoirs publics de renforcer et de valoriser ces actions et expérimentations, de soutenir la production de savoirs en la matière, d'en amplifier les effets, voire d'en tirer des enseignements pour produire de nouvelles normes. L'appel à projets Quartiers durables citoyens est l'un de ces dispositifs de soutien et d'amplification.


Les projets de Quartiers durables citoyens, aussi différents soient-ils dans leurs formes et contenus, devront poursuivre ainsi des objectifs similaires qui dépassent l'échelle de leurs territoires pour s'inscrire dans une réalité urbaine et planétaire : réduire l'impact sur l'environnement, limiter les pollutions, lutter contre le changement climatique et le réchauffement de la planète, développer des formes du vivre ensemble par le partage des savoirs et les échanges culturels, en tissant des liens de solidarité entre habitants et acteurs d'un même territoire, en minimisant les formes de l'exclusion par la création de projets intégrateurs, etc.

Qu'apporte concrètement cet appel à projets ?

Durant près de deux ans, les quartiers sélectionnés bénéficient d'un accompagnement et de différents appuis et ressources, dont la finalité vise l'autonomisation des quartiers dans l'identification et la mise en œuvre collective de projets:

- L'accompagnement et les conseils d'un coach  mandaté par Bruxelles Environnement, appuyé par une coordination ;
- des moyens en expertise technique pour des besoins spécifiques identifiés au niveau des quartiers, si l'expertise n'est pas disponible au sein du quartier ou d'un autre quartier durable citoyen;
- des moyens de fonctionnement, en particulier de communication ;
- des moyens d'investissements pour la mise en œuvre des projets de quartier.

Quels sont les quartiers visés ?

L'appel à projets s'adresse à tous les quartiers de la Région bruxelloise, y compris ceux qui ont déjà bénéficié antérieurement d'un accompagnement de Bruxelles Environnement, dans le cadre de l'appel à projets Quartiers durables citoyens. Il n'y a pas de profils type de quartiers. Certains projets démarrent avec une longue expérience de la participation citoyenne, d'autres aucune. Le point de départ de chaque candidature est l'engagement d'un petit groupe d'habitants autour d'une idée forte de durabilité pour leur quartier. C'est ce petit groupe, appelé groupe pilote , qui sera chargé de remplir et soumettre une candidature auprès de Bruxelles Environnement.

Les quartiers visés par l'appel à projets sont donc, principalement, ceux où des habitants se mobilisent avec ce double objectif de créer des liens entre voisins et de diminuer l'impact environnemental du quartier.

Déroulement du projet de Quartier durable citoyen

I. Introduction d'un formulaire de candidature

Le formulaire de candidature est le document qui permet au groupe d'habitants et d'acteurs du quartier d'exprimer leur motivation et leur intention de démarrer une dynamique de quartier durable ainsi que la délimitation d'un périmètre.

La recevabilité des dossiers de candidatures est évaluée par Bruxelles Environnement sur base de critères prédéfinis ayant trait aux porteurs de projets, aux intentions et au périmètre.

Son contenu tient en trois points repris ci-dessous (voir infra « Comment remplir le formulaire de candidature »)

Le formulaire est téléchargeable via : www.bruxellesenvironnement.be/quartiersdurablescitoyens

II. Phase préparatoire : mobilisation et réalisation d'un état des lieux partagé et élaboration d'une « feuille de route de quartier durable citoyen » (~5 mois)

Les quartiers dont la candidature a répondu aux critères de recevabilité de Bruxelles Environnement, bénéficient d'un coaching de près d'environ 5 mois pour leur permettre d'établir un état des lieux partagé et définir leur projet en calibrant leurs besoins en terme d'expertise technique et de moyens financiers.

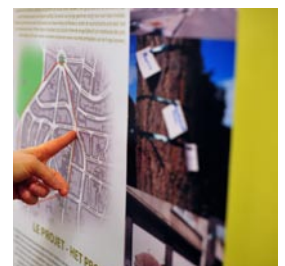
L'état des lieux partagé et évolutif doit permettre d'établir une situation du quartier au démarrage du projet à laquelle se référer au terme du projet. Il met aussi en avant les qualités du quartier, les ressources existantes et ce qui fait défaut. Il est « partagé » car rassemble le plus de citoyens possibles ainsi que les partenaires publics et privés impliqués dans le quartier. Il est également évolutif dans le sens où il peut être revu, complété au fur et à mesure de l'avancement du processus. C'est donc un moment privilégié pour aller à la rencontre des différents acteurs concernés et les mobiliser.

Cet état des lieux sera également le point de départ pour établir « une feuille de route » pour le quartier durable citoyen. Ce « plan d'action » reprend différents aspects du développement durable (voir Charte des quartiers durables citoyens) et est validé et approprié par l'ensemble des acteurs (à travers une assemblée de quartier par exemple).

Ce diagnostic peut évoluer encore par la suite du fait de l'arrivée de nouvelles données, de nouveaux acteurs ou compétences. Il s'agit moins de définir un "plan d'actions" précis que de créer les bases d'une dynamique évolutive.

Géométrie variable

Un quartier d'une vingtaine d'îlots a décidé de mener certaines actions sur l'ensemble de son périmètre (comme la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie) mais aussi des actions plus localisées, par rue ou groupe de rues (comme un projet de plantations en façade).



Rassembler un public plus large

Dans un quartier, un questionnaire a été distribué en toutes-boîtes invitant chaque habitant à identifier les thématiques prioritaires et à s'engager dans le projet. Un autre quartier a profité d'une fête de quartier, de la journée sans voiture pour se faire connaître. Certains projets sont nés de groupes déjà actifs, comme un comité de quartier, un Groupe d'achat solidaire de l'agriculture paysanne (GASAP).

Créer les bases d'une dynamique

« Agir ensemble » : les actions les plus appréciées des quartiers sont des actions qui impliquent une mise en mouvement collective. C'est vers ces actions collectives que les projets de quartier doivent idéalement tendre car le fait d'agir à plusieurs et de s'appuyer sur des partenaires est un garant de la pérennité des projets.

Les solutions collectivement identifiées sont formulées en projets qui peuvent alors faire l'objet d'une demande d'accompagnement technique et de moyens d'investissements nécessaires à leur mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projet Quartiers durables citoyens.

D'autres projets identifiés peuvent solliciter une demande d'appui via d'autres appels à projets et initiatives. D'autres projets encore ne nécessitent pas de moyens pour leur mise en œuvre, si ce n'est du temps et de l'implication !

III. Remise des projets

Au terme de cette phase de préparation, un dossier de projets, dont certains font l'objet d'une demande de subside spécifique, est remis à Bruxelles Environnement (cf. fiche Projets d'intérêt collectif).

IV. Assemblée participative des quartiers

L'assemblée participative, ouverte à toute personne intéressée par les dynamiques de Quartiers durables citoyens, définit les critères de recevabilité des projets et les priorités d'attribution des ressources par le budget participatif (voir fiche Assemblée participative et fiche Projets d'intérêt collectif).

V. Conseil des Quartiers durables citoyens et attribution des ressources

Le conseil des Quartiers durables citoyens, sur base des critères et des priorités définis par l'assemblée des quartiers, analyse les projets et émet une proposition de répartition des ressources disponibles. Bruxelles Environnement analyse la validité juridique de la proposition du Conseil et attribue les ressources aux quartiers (voir fiche Projets d'intérêts collectifs).

VI. Mise en œuvre des projets de quartier (~1an)

Une fois les ressources attribuées, les quartiers mettent en œuvre leurs projets, extraits de leur « feuille de route », avec l'appui de l'accompagnement et de l'expertise technique.

VII. Evaluation

A mi-parcours, le Conseil, sur base d'un état d'avancement des projets et des besoins, émet une proposition pour le solde des ressources disponibles. BE attribue ce solde.

En fin de processus de l'appel à projets, les quartiers effectuent un bilan des réalisations et résultats, au sein du quartier mais également lors de l'Assemblée des quartiers durables en vue de construire la suite de leur projet au-delà de la phase d'accompagnement par BE.

Comment remplir le formulaire de candidature ?

Cibler le quartier: un périmètre et ses caractéristiques

Fixer les limites d'un quartier n'est pas toujours un exercice aisé, car si elles peuvent apparaître évidentes pour certains, elles sont souvent floues pour d'autres. Il s'agit moins de délimiter des frontières que des zones d'action préférentielles. En fonction des thématiques, certains quartiers ont décidé de travailler sur base d'une **géométrie variable**.

D'un point de vue pratique, l'expérience montre qu'un quartier de 10 à 20 îlots ou un maximum d'environ 2000 à 3000 boîtes aux lettres, représente un territoire d'action encore abordable à l'échelle des habitants. Au-delà, les relations s'étiolent. Ceci n'étant qu'un indicateur.

Le périmètre dépend aussi d'acteurs initiaux qui doivent toutefois se poser un certain nombre de questions. Un quartier a plus d'atouts s'il intègre sur son territoire une diversité de fonctions ainsi qu'une mixité de publics et de participants. Un quartier trop homogène aura souvent tendance à se refermer sur lui-même, ce qui diminue bien souvent la qualité et la diversité des projets. C'est la raison pour laquelle le formulaire de candidature invite à décrire les caractéristiques du quartier, physiques, sociales, environnementales et historiques.

Les caractéristiques physiques du territoire peuvent guider la définition du périmètre, par exemple la présence ou non d'une place, d'un square, d'un parvis, d'un parc, mais aussi des axes ou des espaces qui limitent une entité, comme un grand boulevard, une zone verte, une infrastructure... Il est intéressant d'inclure dans le périmètre des lieux de rencontre ouverts et fédérateurs.

Cibler les porteurs et les participants du projet

Le groupe pilote

Il s'agit de personnes du quartier qui se réunissent pour définir un projet. L'identification du groupe doit avant tout refléter une envie d'agir ensemble pour le quartier. Le plus souvent, les participants du groupe pilote sont des personnes déjà engagées dans des actions locales et sensibilisées aux enjeux du développement durable ou, au moins, prêtes à s'y intéresser. Le formulaire de candidature demande minimum cinq membres du groupe pilote, dont au moins la moitié sont des habitants du quartier.

Les habitants et usagers du quartier

Il est également demandé de recueillir le soutien de minimum dix participants potentiels – habitants, usagers tels que commerçants, représentants d'entreprises, d'une école, d'une crèche ..., afin de montrer la capacité du groupe pilote à **rassembler un public plus large**. Mais c'est aussi et surtout dans l'idée de créer un réseau d'acteurs pouvant se mobiliser le cas échéant. L'approche la plus simple est souvent la plus efficace pour susciter l'adhésion au projet : discuter avec ses voisins et connaissances du quartier, profiter des éventuels fêtes ou événements...

Définir des intentions pour un Quartier durable citoyen

Il est important d'avoir dès le départ des intentions et des motivations qui s'inscrivent dans les enjeux des Quartiers durables tels qu'énoncés dans la Charte. Chaque quartier n'aura pas nécessairement vocation à aborder tous les thèmes de la Charte. Quelques uns pourront être mis en avant en fonction de l'histoire, de la configuration du quartier ou des compétences du groupe.

Au stade de la candidature, il est attendu des quartiers de se mettre d'accord sur des intentions et une vision globale loin d'un programme fini. Cette note d'intention du groupe pilote sera soutenue par une courte motivation des autres personnes soutenant le projet. L'accompagnement propose durant toute l'année une information régulière sur l'appel à projets Quartiers durables, via le numéro vert : 0800.85.286, ou l'adresse info@quartiersdurables.be.



Liens utiles

Internet

L'appel à projets Quartiers durables sur le site de Bruxelles Environnement :

<http://www.bruxellesenvironnement.be/quartiersdurables>

Fiches liées

[Le Réseau et l'assemblée participative](#)

[La Charte](#)

[Le groupe-pilote](#)

[Les partenaires](#)

[L'accompagnement](#)

[Les activités thématiques](#)

[Les projets d'intérêt collectif](#)

[La communication](#)



3

LA CHARTE DES QUARTIERS DURABLES



La concrétisation d'un projet de Quartier durable citoyen prend forme de manière unique et différente dans chaque quartier en fonction des porteurs de projets, des ressources et des caractéristiques des quartiers. Cependant au-delà de cette diversité, les quartiers partagent un même engagement. Celui-ci est formalisé par la Charte, cosignée dans chaque quartier au démarrage des projets par le groupe-pilote, Bruxelles Environnement et la commune. Cette Charte rappelle les fondements de l'action Quartiers durables.

Mots-clés

Engagements

Objectifs

Document officiel

Commune

Animateur

Habitants

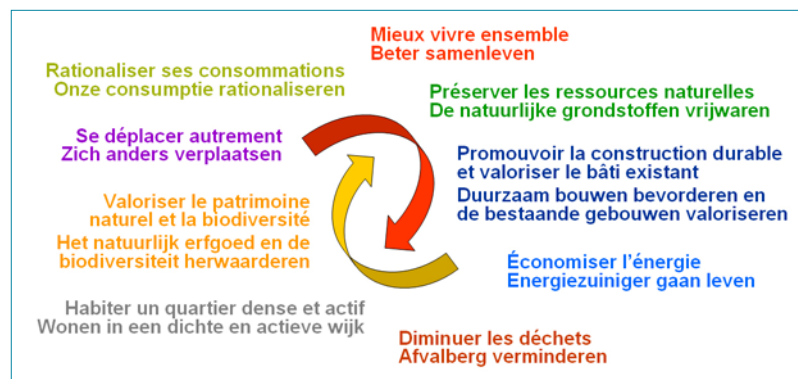
La Charte et les enjeux fondamentaux

La Charte des Quartiers durables citoyens s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets, initié par Bruxelles Environnement en 2008.

Elle rappelle les enjeux fondamentaux et complémentaires auxquels chaque quartier souscrit et tente de répondre à travers son action : la protection de l'environnement dans tous ses aspects et le mieux vivre ensemble dans son quartier.

Extrait de la Charte :


Dans ces quartiers, tous les acteurs agissent ensemble à l'échelle de leur territoire pour concilier plusieurs enjeux fondamentaux, complémentaires et interdépendants :



Ces enjeux sont intentionnellement larges de manière à permettre à chaque quartier de développer une action qui lui est adaptée. Mais ils sont également un fil rouge qui doit guider la réflexion des habitants lorsqu'ils définissent leurs objectifs spécifiques et leurs actions : est-ce que les objectifs et les actions du quartier permettent de répondre à ces enjeux ?

Extrait de la Charte :

Les Quartiers durables poursuivent des objectifs communs qui dépassent l'échelle de leur territoire pour s'inscrire dans la réalité planétaire : réduire son impact sur l'environnement, limiter les pollutions, lutter contre les changements climatiques et le réchauffement de la planète, développer le bien-être de tous, assurer l'égalité des chances et le partage culturel.




En tant que document reflétant les enjeux des Quartiers durables citoyens, la Charte a pour vocation de pouvoir s'adapter au fil des années, comme s'adaptent les quartiers eux-mêmes, grâce au vécu des citoyens. Ces adaptations peuvent par exemple faire l'objet d'un débat et de réorientation collective, lors d'une assemblée participative  dédiée à cet effet.

Les engagements des signataires de la Charte des Quartiers durables

La Charte est signée par les trois acteurs clés de chaque quartier dont dépendront en grande partie la concrétisation du projet de Quartier durable : le groupe-pilote représentant un noyau d'habitants, la commune dans laquelle se situe le quartier, Bruxelles Environnement représenté par la ministre de tutelle et par l'accompagnement. Par ce fait, les signataires ad-

hèrent aux enjeux fondamentaux du projet de Quartiers durables et s'engagent à joindre leurs efforts pour mettre en œuvre le projet.

L'engagement et le rôle spécifique de chaque acteur sont également précisés dans la Charte.

Bruxelles Environnement, qui est à l'origine de l'appel, s'engage à mettre à disposition du projet des compétences et des moyens : un accompagnement  personnalisé notamment grâce à l'appui d'un « animateur de Quartier durable », des outils de communication  communs à tous les quartiers, des suggestions d'activités, un soutien financier à un ou des projet(s) d'intérêt collectif .


Les habitants participant au projet s'engagent à mettre en œuvre leur projet en cherchant à impliquer et en motivant les habitants de leur périmètre. Cet engagement se fait avec le concours de l'animateur.

Bien que le projet ait été conçu par les habitants et que sa pérennisation dépende de la dynamique citoyenne résultant du projet, l'animateur est partie prenante du processus de réflexion, de prise de décision et de mise en œuvre durant la phase d'accompagnement.

Les partenaires publics, en particulier la commune, s'engagent à faciliter la réalisation du projet.

La Charte rappelle ainsi que le projet de Quartier durable se développe au sein d'un territoire géré par une administration communale, partenaire indispensable pour la concrétisation de certaines activités et engagée avec les habitants.

Un document de référence pour les habitants et l'animateur

La Charte énonce des valeurs, des engagements fondamentaux de manière à ce qu'ils ne soient pas oubliés en cours de réalisation du projet. C'est aussi le rôle de l'accompagnement et en particulier de l'animateur de veiller à ce que ces principes soient respectés dans la mise en œuvre des projets et actions. Une mise en perspective des projets vis-à-vis des fondements énoncés dans la Charte peut avoir lieu, notamment lors des assemblées de quartier .



LIENS UTILES

Internet

La Charte est téléchargeable sur : www.bruxellesenvironnement.be/quartiersdurables

Fiches liées

Le Réseau et l'assemblée participative

Les acteurs du quartier

L'accompagnement

Les assemblées de quartier

La communication


4

LES ACTEURS DU QUARTIER



Dans un projet de Quartier durable citoyens, les acteurs agissent ensemble sur plusieurs enjeux fondamentaux, complémentaires et interdépendants. Qu'ils soient citoyens, institutionnels ou associatifs, ces acteurs ont tous une place à prendre à un niveau ou à un autre. Une telle coproduction suppose un minimum de structuration.

Le groupe-pilote

Le groupe-pilote  est le moteur de la dynamique du Quartier durable citoyen. Il s'adjoit des partenaires, constitue des groupes de travail et soutient les initiatives existantes pour mener le projet au bénéfice de l'ensemble des habitants et usagers du quartier. Le groupe-pilote, constitué d'un noyau d'habitants ou usagers actifs dans le quartier, élabore les premières définitions du projet, prend les premiers contacts, etc.

Par la suite, il est au centre de l'élaboration collective et créative des actions. Il devra permettre d'identifier les principaux enjeux et de construire collectivement des réponses. Il est garant de la bonne avancée du processus et de sa cohérence et sera un acteur privilégié pour l'évaluation du projet. Il est responsable du suivi et de la bonne communication entre les acteurs. Il joue aussi souvent un rôle organisationnel en produisant des événements, surtout au commencement du projet.

Pour autant, le groupe-pilote n'est pas voué à jouer ces rôles indéfiniment et d'autres personnes peuvent également prendre le relais par la suite, par exemple celles impliquées dans les groupes de travail. Un groupe-pilote doit avoir conscience de son caractère évolutif s'il souhaite perdurer.


Les groupes de travail

Pour qu'une initiative de Quartier durable puisse prendre de l'ampleur, l'ouverture à de nouvelles énergies semble intéressante voire nécessaire.

La pratique montre que des groupes de travail, appelés aussi groupes thématiques ou groupes d'action, se créent soit pour porter un événement (par exemple une fête de quartier), soit pour mener une réflexion thématique (par exemple la mobilité), soit enfin pour produire une action dans la durée (par exemple, un jardin partagé).

Ces groupes de travail peuvent se constituer à l'initiative du groupe-pilote ou non, dès le démarrage du projet ou au cours de son développement. Dans certains cas, des groupes existent déjà en amont du projet qu'il est intéressant d'associer et de considérer comme groupe de travail. Leur nombre, composition, fonction peuvent évoluer au fil du temps. Il arrive que certains groupes de travail se détachent fortement du noyau initial. La dynamique des Quartiers durables suppose néanmoins qu'un lien transversal continue de s'établir, à travers la vision pour le quartier et les enjeux de la charte.

Les partenaires du projet

Les partenaires  sont des organismes privés ou publics qui s'allient au projet et plus spécifiquement au groupe-pilote afin d'apporter un soutien concret et actif. Ils participent aux activités thématiques et soutiennent le projet par des apports en analyses, compétences, locaux, outils de communication, moyens divers.

Ce partenariat est à rechercher par le groupe-pilote dès la constitution du dossier de candidature. La recherche de nouveaux partenaires peut se poursuivre tout au long du projet dans une volonté d'ouverture, de recherche de nouvelles compétences ou de nouvelles forces.

Les collaborations sont diverses : elles agissent dans les domaines environnementaux, sociaux ou économiques ; elles sont locales, régionales, voire internationales. Les partenaires

Mots-clés :

Participation

Habitants

Usagers

Groupe-pilote

Groupe de travail

Partenaires



publics et en particulier la commune sont essentiels vu les nombreuses compétences qu'ils peuvent apporter à l'échelle du territoire.

A qui s'adresse le projet de Quartier durable ?

Le projet de Quartier durable a pour vocation de rayonner au-delà des personnes qui l'ont initié : chacun peut y participer et y apporter sa contribution.

Les publics auxquels il s'adresse sont en premier lieu les habitants et usagers du quartier (travailleurs, étudiants, écoliers, commerçants, membres de réseaux associatifs,...). Ces personnes peuvent s'impliquer de bien des manières, les degrés d'engagement pouvant être très divers.

L'engagement citoyen peut ainsi se situer au niveau de la **production** du projet dans son ensemble ou sur l'une de ses parties, par exemple en intégrant le groupe-pilote ou des groupes d'action. Il s'agit là d'engagements importants demandant du temps.

Cet engagement peut être beaucoup plus léger, en faisant partie du réseau de **soutien**, en donnant un coup de main ponctuel. Toutes ces actions fussent-elles légères et épisodiques contribuent à la production du projet.

Enfin, il y a tous les habitants du quartier qui sont **informés** d'une manière ou d'une autre du projet. S'ils ne participent pas nécessairement au processus de production des activités, ils en sont néanmoins des publics potentiels. Ils contribuent au projet en lui donnant de la vitalité et une visibilité. A travers ces moments de rencontres, tous sont invités à être actifs, notamment en adoptant des comportements qui diminuent leur empreinte écologique.



Production

Participer à un groupe de travail sur l'énergie

Organiser des activités sur l'année (visite d'habitations exemplaires, cafés énergie,...)

Soutien

Distribuer des flyers

Débroussailler un terrain

Faire des tartes pour un après-midi d'animation

Aider à la logistique des rencontres

Informés

Participer à une soirée d'information

Être inscrit à la mailing-list

Poser un nichoir dans son jardin

Participer au "Défi énergie"

LIENS UTILES

Fiches liées

La Charte

Le groupe-pilote

Les partenaires



4a

LE GROUPE-PILOTE



Mots-clés



Acteurs

Gestion du projet

Processus de décision

Tout projet est initié et porté par des individus qui se rassemblent dans un but commun. Il en est de même pour les Quartiers durables qui sont initiés par un groupe d'acteurs du quartier. Le groupe-pilote ou groupe de pilotage incarne donc la dimension première, initiale ou émergente du projet et sa dimension d'animation et de suivi.

Définition

Le groupe-pilote est la structure principale de production du projet de Quartier durable. Il répond à l'appel à projets Quartiers durables citoyens  en rédigeant notamment une candidature pour le quartier. Il fonde son action sur base de la Charte des Quartiers durables  et des caractéristiques physiques et démographiques de son quartier. Il en constitue la force d'impulsion essentielle et de décision, il en assure le suivi et la cohésion. Il porte également certaines actions qu'il mène à bien.

Comment se compose le groupe-pilote ?

Les personnes du groupe-pilote, qui agissent dans un objectif d'intérêt général, sont principalement des habitants et usagers du quartier. Des représentants d'organismes ou associations locales peuvent aussi en faire partie.


Le groupe-pilote comprend au minimum cinq personnes dont trois habitants du quartier. Il ne doit pas être trop large, le mode de fonctionnement devenant alors plus difficilement gérable. Par contre, un groupe trop restreint ne trouvera pas les ressources suffisantes pour accomplir toutes les tâches ou réunir les compétences nécessaires. La pratique montre que six à douze personnes est un nombre optimum.

Les personnes qui composent ce groupe couvrent en général une large palette de compétences touchant à des questions telles que l'organisation, les différentes formes de communication, les diverses thématiques du développement durable ou une capacité d'analyse sociale voire stratégique. Il est important que le groupe ait aussi une bonne connaissance du quartier et de la vie de la commune.

Le fait de représenter la diversité culturelle et sociale des habitants est un atout qui peut faciliter par la suite l'ouverture du projet à la diversité des publics du quartier.

Quels sont les rôles du groupe-pilote ?




D'une manière générale, le groupe-pilote doit permettre la mise en place des conditions permettant d'identifier collectivement les principaux enjeux du quartier en matière de développement durable et proposer des activités et projets qui permettent d'y répondre. Il est responsable du suivi du projet et de la bonne communication entre tous les acteurs. Il est souvent un lieu d'élaboration des actions du projet, mais il n'est pas nécessairement le seul.

Le groupe-pilote assure une cohésion d'ensemble du projet de Quartier durable sur base du projet de quartier élaboré collectivement et émanant d'un diagnostic partagé. Il participe, avec l'animateur, à l'évaluation régulière du projet et adapte son action en fonction des conclusions obtenues. Le groupe-pilote a conscience qu'il est perfectible et, en s'engageant dans la démarche Quartiers durables accepte de réfléchir sur son mode de fonctionnement avec l'animation et la coordination  (notamment dans le cas de groupes existants de longue date).

Liste de missions/mandats illustrant l'action d'un groupe-pilote

Celle-ci n'étant pas exhaustive :

- élaborer le dossier de candidature pour répondre à l'appel à projets de Bruxelles Environnement ;

- établir un périmètre cohérent du quartier sur lequel se déroulera le projet et l'évaluer en fonction des actions ;
- mener un diagnostic partagé du quartier et identifier des enjeux au regard du développement durable ;
- construire une vision pour le quartier, avec les habitants, usagers et partenaires, notamment lors de la première assemblée de quartier ;
- proposer les premières idées d'actions de sensibilisation ou de projets à réaliser ;
- élaborer les listes de diffusion des personnes liées au projet ;
- établir les contacts avec les autorités ou les partenaires  du projet ;
- établir la communication  générale. Nombreux sont les Quartiers durables qui développent un blog, un site, ou une newsletter ;
- produire des actions de sensibilisation, de rencontre, etc. (Il arrive aussi que ce soient les groupes de travail qui produisent des initiatives particulières, mais en lien avec le groupe-pilote) ;
- inviter le public du quartier aux assemblées de quartier  et préparer ces dernières ;
- proposer des formes d'évaluation du projet ;
- constituer les archives du projet : il est le lieu principal de la mémoire du Quartier durable ;
-

Comment fonctionne le groupe-pilote ?

Le groupe-pilote définit lui-même son mode de fonctionnement. Il n'y a pas une manière de fonctionner, il y a autant de manières de travailler qu'il y a de groupes et elles peuvent évoluer dans le temps.

L'intention centrale est de produire un travail en commun et une intelligence collective dans la perspective d'être le plus incluant possible. Cela exige de se donner des capacités de travail en commun et donc un nombre de rencontres suffisant.

C'est le groupe-pilote qui définit lui-même son rythme de fonctionnement. Certains groupes adoptent des rythmes réguliers, par exemple une fois tous les mois. D'autres, par contre, adoptent des rythmes qui évoluent en fonction de l'intensité des activités.

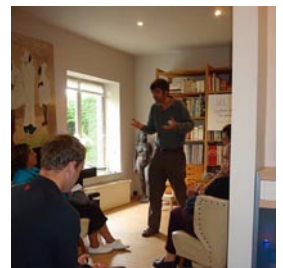
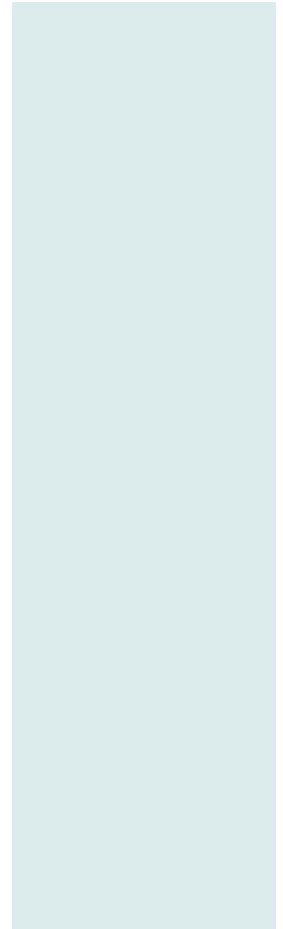
L'animation de ces réunions doit permettre l'échange de parole et donner une place à chacun. Il y a un juste milieu à trouver entre la convivialité et une certaine efficacité permettant la production concrète d'animations et d'actions dans le quartier. Le groupe a tout intérêt à organiser ses réunions avec soin en préparant un ordre du jour, en se donnant une animation, une prise de note, etc. Certains groupes organisent cela de manière tournante afin de répartir les rôles, d'en permettre l'apprentissage à tous et d'éviter la concentration du pouvoir.

Dans le cadre de l'accompagnement, le coach contribue aux réunions et plus généralement soutient le fonctionnement du groupe-pilote. le coach interviendra ponctuellement selon les besoins dans les réunions du groupe-pilote (conseil, modération, prise de note...), il gardera tout de même à l'esprit que son accompagnement a une durée limitée et veillera à assurer la pérennisation de son action.

Les échanges lors des rencontres du groupe ne suffisent pas. Il est essentiel que le groupe communique régulièrement dans l'intervalle. L'expérience montre que l'utilisation du courriel peut être très efficace, même si son usage doit faire l'objet d'une attention particulière, d'un apprentissage spécifique et ne doit jamais remplacer les échanges directs.

Processus de décision : par inclusion plutôt que par exclusion

La prise de décision s'établit dans un contexte où la plupart des personnes sont présentes dans leur temps libre et agissent parce qu'elles en ont le désir. Dans un tel contexte, les décisions se prennent en général par consensus, ce qui nécessite des temps de discussion, d'élaboration en commun, de recherches créatives de solutions et de consensus sur les éventuelles divergences de vue.



LIENS UTILES

Fiches liées

[L'appel à projets](#)

[La Charte](#)

[Les acteurs du quartier](#)

[Les partenaires](#)

[L'accompagnement](#)

[Les assemblées de quartier](#)


[La communication](#)

L'expérience concrète amènera aussi le groupe à développer une culture commune, ce qui facilitera les prises de décision. Par ailleurs, le groupe ne doit pas chercher à être d'accord sur tout. Il ne s'agit pas non plus de déterminer des priorités "absolues". Ce qui peut apparaître pour les uns une priorité pourrait l'être moins pour d'autres. Choisir l'inclusion plutôt que l'exclusion.

Groupe-pilote élargi

Au-delà du groupe-pilote, l'utilité d'un groupe-pilote élargi à d'autres personnes motivées peut apparaître pour répondre à différentes attentes.

Notamment, un groupe-pilote élargi permet de relier entre eux des groupes de travail dans une vision cohérente. En effet, il arrive que ce soit les groupes de travail qui prennent en charge un projet, le risque étant de voir l'initiative s'isoler d'autres projets et de perdre la dynamique de quartier. Les responsables de projet étant conviés à présenter régulièrement leur initiative lors des groupes pilotes élargis.

Plus ponctuellement, le groupe-pilote peut aussi être élargi à des personnes qui apporteront de nouvelles idées ou des compétences spécifiques. Cet élargissement concerne également les partenaires du projet , afin de faire le point, de réunir à nouveau les forces.

Ces groupes pilotes élargis sont appelés à se réunir moins régulièrement que le noyau du groupe-pilote en tant que tel.

Evolution du groupe-pilote

Les projets de Quartiers durables sont un lieu d'apprentissage de l'action collective et peu hiérarchisée où le groupe-pilote tient une place centrale. En ce sens, il est important que le groupe-pilote fasse ses expérimentations et évalue son degré d'ouverture, sa capacité à évoluer, à générer de nouvelles dynamiques.

Le groupe-pilote a ainsi conscience de son caractère évolutif et ne peut reprocher à un membre de se retirer. A l'inverse, un groupe-pilote veillera à être le plus inclusif possible en invitant de nouveaux membres.



4b

LES PARTENAIRES

**Mots-clés**

Privés et publics

Contribution

Soutien

Mobilisation

Structure

Expérience

Acteurs

Réseaux associatifs de terrain, commerçants, petites et moyennes entreprises, écoles, bibliothèques, maisons de quartier, centres culturels, clubs sportifs, théâtres, scouts, maisons de retraite, ...

Capacité structurante

Une maison de quartier accueille la cuisine mobile du Quartier durable citoyen dans ses locaux.

Le projet de développement durable dans l'école du quartier est soutenu par une association d'aide en milieu ouvert.

Expertise

Des associations telles le GRACQ ou Natagora sont structurées en une série de locales, qui agissent directement sur les territoires communaux. Elles seront un soutien pour l'organisation d'une promenade à vélo ou l'installation de nichoirs.

Si le projet de Quartier durable citoyen est essentiellement porté par des habitants, il pourrait difficilement se développer sans l'alliance avec une série de partenaires, privés ou publics. Ces derniers apportent des capacités structurantes au projet, un soutien concret et actif qui ouvre des possibilités de réalisation que des habitants seuls n'ont pas toujours.

Qui sont les partenaires ?

Outre la commune qui constitue le partenaire privilégié des quartiers (voir ci-dessous), les partenaires sont des organismes publics ou privés qui s'allient au projet, et plus spécifiquement au groupe-pilote qui fera appel à eux.

A Bruxelles, il existe une riche diversité d'acteurs qui peuvent être associés au projet, participant directement à la vie quotidienne d'un quartier, que ce soit des associations, organismes, structures para-communales, régionales ou communautaires, voire internationales. Ceux-ci exercent des activités dans de multiples domaines liés aux questions environnementales, à la vie sociale, l'aide à la jeunesse, l'enseignement, l'éducation permanente, la culture, la mobilité, la propreté publique, l'activité commerciale et économique, au patrimoine, etc.

Les organismes publics comme le CPAS, les sociétés de logements sociaux, le Fonds du logement, la SDRB (Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale), etc., peuvent aussi être de bons partenaires, notamment pour mobiliser leurs publics - souvent plus difficiles à intégrer au projet -, pour développer un projet thématique spécifique ou pour apporter une aide concrète (un terrain, un local,...). Il s'agit d'autant de points d'appui sur lesquels les Quartiers durables doivent pouvoir compter.

Que peut-on attendre des partenaires ?**Un soutien structurant**

Ce que l'on peut demander aux partenaires est fonction de leurs objectifs propres mais aussi de leur volonté d'implication dans le projet. Il faut savoir que bon nombre de projets proposés par des Quartiers durables, et surtout sa dynamique participative, entrent dans les missions de multiples partenaires. Les associations ou organismes peuvent donc apporter une véritable **capacité structurante**.

On peut multiplier ainsi les exemples où des associations locales apportent un soutien concret et quotidien. Un Quartier durable qui peut compter sur le soutien de plusieurs organisations structurantes mises en réseau aura un fort potentiel de pérennisation.

Une expertise

L'**expertise** que peuvent apporter les partenaires est extrêmement variée. Il peut s'agir tant d'une connaissance de terrain que d'un savoir lié à une thématique ou à des pratiques professionnelles.

Une contribution pratique et concrète

Ce sont la plupart du temps les partenaires qui fournissent un local et du matériel pour les activités publiques. Ceux-ci sont aussi des relais essentiels pour la diffusion de l'information (affichage dans les commerces, articles dans les journaux, ...).

Un partenaire spécifique : la commune**Les compétences communales**

Parmi les partenaires, la commune en est un de choix et ce à plusieurs titres : bon nombre des actions proposées par les Quartiers durables peuvent trouver au sein de la commune des compétences propres à soutenir le développement du projet. De plus en plus souvent les ad-

ministrations sont attentives aux projets proposés par les habitants et comprennent l'intérêt de voir des citoyens se mobiliser positivement.


Dans le cadre de l'accompagnement, une fois le quartier sélectionné, un courrier de Bruxelles Environnement est adressé au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune concernée afin de l'informer de la démarche.

Le Quartier durable ayant une fonction transversale - touchant à une diversité de matières -, il peut nécessiter la mobilisation de nombres de compétences ou fonctions communales. Celles-ci relèvent de **différents services de l'administration**, eux-mêmes placés sous l'autorité de divers échevins ou du bourgmestre directement.

L'utilisation de l'espace public et terrains communaux

La commune se verra nécessairement impliquée dans tout ce qui touche à l'utilisation des espaces publics et pour l'utilisation des terrains communaux. En effet, c'est elle qui délivre les autorisations pour des manifestations ponctuelles (fêtes, marchés, etc.) ou régulières (un terrain pour un jardin partagé, les trottoirs pour des ranges-vélos, une salle des fêtes, etc).


Donner une légitimité au projet

La commune, si elle s'engage aux côtés du projet, lui donne une forme importante de légitimation, même si ce n'est pas la seule. Cet engagement est concrétisé et officialisé par la Charte  des Quartiers durables citoyens que les communes sont également invitées à signer en début de projet.

L'Agenda 21 Local

La plupart des communes bruxelloises sont actuellement engagées dans une démarche d'Agenda 21 local. Il s'agit d'un programme d'actions pour le développement durable à l'échelon du territoire communal, élaboré de manière participative avec les habitants et usagers de la commune concernée. L'objectif de cet outil est de catalyser les énergies et de les mettre en dialogue pour développer des actions concrètes, tant à l'initiative de la commune qu'à celle de ses citoyens. Les coordinateurs Agenda 21 local, avec leur vision transversale des différents services et projets communaux, constituent des partenaires de choix pour les Quartiers durables. C'est pourquoi il est demandé dès la conception du dossier de projet de réfléchir aux éventuelles interactions entre le projet de Quartier durable citoyen et des initiatives complémentaires, tel l'Agenda 21 local.

Liens entre partenaires et groupe-pilote

Une organisation partenaire peut avoir une implication telle que l'un de ses représentants intègre le groupe-pilote . Dans ce cas de figure, il n'y a pas de règle prédéfinie concernant la gestion des relations, les rôles de chacun et le mode de fonctionnement. Tout dépendra toujours de la qualité du dialogue (notamment sur les objectifs recherchés) et donc de la bonne compréhension de la place de chacun.

En particulier, la participation de représentants des pouvoirs publics ou de partis politiques est délicate. Même s'il n'y a pas d'intention de captation du groupe, les représentants des pouvoirs publics pourraient se retrouver avec une double appartenance difficile à assumer pour tous, sans compter les risques d'interprétation vis-à-vis de l'extérieur.

On pourra éventuellement choisir d'inviter ponctuellement les partenaires aux réunions, dans le cadre d'un groupe pilote élargi, ou créer un espace spécifique de rencontre (« apéro partenaires » par exemple).



Services communaux

L'éco-conseil

L'urbanisme

La mobilité

L'énergie

Les espaces verts

La coopération Nord-Sud

Les travaux publics

les classes moyennes

Les affaires sociales

L'enseignement

LIENS UTILES

Internet

 **Fiches liées**

La Charte

Le groupe-pilote

La communication



Voici une liste non exhaustive d'organismes-ressources qui peuvent appuyer les Quartiers durables dans leurs activités thématiques et pour leur projets d'intérêt collectif.

GASAP / SAGAL

Groupes d'achat solidaire de l'agriculture paysanne
www.gasap.be
coordonateur@gasap.be
lenoyau@gasap.be

SEL / LETS

Systèmes d'échanges locaux
<http://brusel.be>
info@brusel.be

RES

RERS – Réseaux d'échanges réciproques de savoirs
<http://rers.be>
res.veronique@gmail.com

WORMS asbl

(Compost)
www.wormsasbl.org
info@wormsasbl.org

LE DÉBUT DES HARICOTS asbl

(Jardins collectifs)
www.haricots.org

NATURE ET PROGRÈS

www.natpro.be
natpro@skynet.be

NATAGORA

(Biodiversité)
www.natagora.be
info@natagora.be

RABAD

Réseau des acteurs bruxellois pour une alimentation durable
www.rabad.be
Info@rabad.be

GRACQ

Les Cyclistes Quotidiens asbl
www.gracq.be
info@gracq.org

PRO-VÉLO

www.provelo.org
info@provelo.org

FIETSESBOND

www.fietsersbond.be

PASSEURS D'ENERGIE

www.passeursdenergie.be
info@passeursdenergie.be

APIS BRUOC SELLA

(Des Abeilles dans ma ville)
www.apisbruocsella.be
info@apisbruocsella.be

LE CENTRE URBAIN - ABEA

(Information des habitants : rénovation, énergie, patrimoine, éducation)
www.curbain.be
info@curbain.be

ATELIERS DE LA RUE VOOT

(Centre d'expression et de créativité , innovant en matière de développement durable)
www.voot.be
info@voot.be

APERE

(Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables)
www.apere.org
info@apere.org

JARDINS DE POMONE

(Atelier de biodiversité pour la culture et la cuisine des légumes anciens, des plantes sauvages et aromatiques)
<http://lesjardinsdepomone.be>
<http://lesjardinsdepomone.skynetblogs.be>
info@lesjardinsdepomone.be

CENTRE PAUL DUVIGNEAUD

(Centre de documentation écologique)
www.centrepaulduvigneaud.be
centrepduvigneaud@gmail.com

RENCONTRE DES CONTINENTS

(Association d'éducation à l'environnement et au développement)
<http://rdcontinents.canalblog.com>
info@rencontredescontinents.be

QUINOA

(ONG d'éducation au développement)
www.quinoa.be
info@quinoa.be

5

L'ACCOMPAGNEMENT



Mots-clés

Animateurs

Coordination

Bruxelles Environnement

Expertise



Pour soutenir les projets de Quartiers durables citoyens répondant à l'appel à projets, un accompagnement est proposé par Bruxelles Environnement durant environ deux ans. L'accompagnement est un système large comprenant le service de Bruxelles Environnement chargé du suivi de l'appel à projets ainsi qu'une équipe externe, chargée de mission pour Bruxelles Environnement. Cette équipe comprend les coachs qui interviennent en appui aux projets dans les quartiers, et la coordination qui assure notamment la cohésion de l'ensemble des projets.

Qui bénéficie de l'accompagnement ?

L'accompagnement concerne l'ensemble des quartiers qui souhaitent se lancer dans un dynamique de Quartiers durables citoyens, y compris les quartiers ayant déjà été sélectionnés lors des éditions précédentes, et dont les candidatures ont répondu aux critères de recevabilité de Bruxelles Environnement (groupe pilote identifié, périmètre défini, soutien de la candidature par autres personnes).

L'accompagnement est apporté de façon adaptée aux besoins de chacun des quartiers en fonction de la maturité de leur démarche, des objectifs que se fixent les quartiers, des réalités locales, ...

Dans un premier temps, tous les quartiers sont appuyés lors de la phase de démarrage, afin d'établir un état des lieux partagé, de mobiliser des habitants et partenaires, d'identifier des projets et calibrer leurs besoins.

Dans un second temps, les quartiers dont les projets auront été sélectionnés pour bénéficier des ressources (expertise et/ou moyens financiers et/ou accompagnement méthodologique), sur base de critères et priorités établis par l'Assemblée participative , seront accompagnés de façon individualisée pour la mise en œuvre de leurs projets. L'accompagnement vise également à être transversal, de façon à stimuler les échanges de bonnes idées, et de bonnes pratiques. Ceci se fera notamment en leur proposant des activités inter-quartiers (rencontres, formations, moments festifs et de réflexion, assemblées participatives...) et en concrétisant avec eux la mise en place d'un Réseau des Quartiers durables citoyens .

La disponibilité de l'accompagnement pour chacun des quartiers sera fonction du nombre de quartiers participants à l'appel à projet et des besoins spécifiques de chacun d'eux.

L'expertise de l'accompagnement

Les coachs et la coordination disposent d'une palette de compétences qu'ils mettent au service du projet de Quartier durable citoyen.

Ils disposent notamment d'une expertise transversale dans les différentes thématiques du développement durable.

Un réseau d'experts thématiques pourra par ailleurs être mobilisé pour des questions spécifiques et techniques en lien avec les projets des quartiers.



L'accompagnement possède également une expertise en matière de processus participatifs et de dynamique de groupes, en matière d'organisation d'activités, de techniques d'animation et de gestion de projets. Mais dans le domaine, il n'y a pas de recettes toutes faites et la réflexion collective reste la première règle.

Le coach

Le «coaching» des Quartiers durables citoyens consiste à soutenir la motivation des habitants engagés en renforçant leurs capacités à mettre en œuvre collectivement les projets fédérateurs souhaités dans le domaine du développement durable. Cet appui a pour vocation finale

l'autonomisation des groupes et la pérennisation des dynamiques et des projets développés.



Le coach est le délégué de Bruxelles Environnement au sein du quartier. Il donne un appui méthodologique dans le suivi de la dynamique de groupe et de projet et est garant de la bonne application du cadre de l'appel à projets et du suivi du programme. Il apporte son aide et son soutien au groupe-pilote pour le bon déroulement du projet, sans jamais se substituer à lui. Il contribue à la production et à la diffusion de l'information et relaie les questions plus techniques vers des experts.

Concrètement, suivant les cas, le coach peut accompagner les quartiers dans l'établissement du diagnostic partagé et l'élaboration de la feuille de route, dans la structuration du groupe, mettre à disposition des outils d'animation et de mobilisation ; aider à organiser et à animer une réunion ou une activité de sensibilisation ; apporter son concours pour rencontrer les partenaires , la Commune ou la Région ; mettre en contact avec des experts spécifiques ; conseiller en terme de communication au sein du quartier, soutenir la définition et la mise en place des projets,  et collaborer au processus d'évaluation.

Il agit avec les groupes et les partenaires dans une coproduction, tout en sachant que sa présence est temporaire. Son principe d'action sera de transmettre des savoirs et de préparer l'autonomisation des groupes.

Les coaches rassemblent notamment les compétences suivantes :

- Expertise en matière de développement durable et de processus participatifs ;
- Bonne connaissance des quartiers bruxellois ;
- Capacité d'écoute, de modération et de médiation ;
- Capacité d'animation et de gestion de groupe ;
- Capacité d'organisation d'activités ;
- Capacité de synthèse, orale et écrite ;
- Approche intégrée des aspects du développement durable.

Les priorités de l'activité du coach sont déterminées en accord avec le groupe-pilote. Afin de clarifier le fonctionnement du quartier accompagné, il semble nécessaire d'établir le plus en amont possible et d'un commun accord entre groupe-pilote et coach , un cadre de travail avec une répartition claire des responsabilités de chacun. Cette relation étant par ailleurs reprise dans la Charte des Quartiers durables citoyens .

Plus spécifiquement, le rôle de chacun et des coaches est à déterminer au cas par cas. Le rythme de travail du coach peut ainsi évoluer au cours de l'année en fonction des tâches à accomplir ou de la dynamique du moment dans le quartier.


La coordination

Il s'agit d'un ensemble d'experts aux compétences complémentaires mandatés, tout comme les coaches par Bruxelles Environnement, pour assurer le suivi et la coordination des différents aspects de la mission. Les coaches intègrent régulièrement la coordination, en particulier en participant aux réunions de coordination qui réunissent l'ensemble de l'équipe. Concrètement, ces réunions regroupent, les coaches des cinq quartiers durables et certaines personnes de la coordination. Ensemble, ils observent, analysent et prennent du recul sur les projets en cours.

La coordination est le garant d'une dynamique commune et cohérente à tous les Quartiers durables citoyens, dans l'esprit de l'appel à projets et dans une recherche de pérennisation. Elle crée une émulation via un projet partagé et capitalise avec les coaches les expertises, connaissances et informations rassemblées par l'exercice de la mission d'accompagnement. Elle assure également une recherche continue d'amélioration de l'accompagnement et d'affinement de la méthodologie appliquée, en remettant notamment en question des pratiques

mises en place. Ce travail contribue à l'évaluation globale régulière du projet dans ses mécanismes et leur application. Il s'agit de vérifier l'adéquation des services et des outils mis en place dans les quartiers avec leurs attentes et leurs projets.

Il s'agit également de l'organe de médiation en cas de conflit ou de problème rencontré.

La coordination organise les activités et aspects inter-quartiers (le journal des Quartiers durables citoyens , la participation à des événements, rencontres et formations thématiques), en faisant appel aux coachs selon les nécessités. Elle réalise ou accompagne également la mise en place d'outils de travail.

Les différentes missions de la coordination :

- Soutien de la dynamique générale du projet et évaluation permanente ;
- Mise à disposition d'une expertise en matière de développement durable et de processus participatifs ;
- Organisation en collaboration avec les coachs et experts, de la mise au point de la méthodologie d'animation, production de documents types et d'outils de communication ;
- Soutien à l'adaptation des activités thématiques aux spécificités des quartiers en complément au travail des coachs ;
- Collaboration à l'élaboration des projets d'intérêt collectif en organisant si nécessaire des réunions d'information, en apportant une vision d'ensemble et un suivi du mécanisme ;
- Contribution aux outils de communication (création et mise en page) en accord avec les souhaits des quartiers et traduction des documents (journal, flyers, courrier type, ...) ;
- Lien et relais vers Bruxelles Environnement et le cabinet ministériel en charge, échanges réguliers avec ses représentants ;
- organisation des événements communs aux quartiers, notamment l'assemblée participative et les réunions inter-quartiers thématiques ;
- Capitalisation des bonnes pratiques et des archives du projet (mémoire du processus).

LIENS UTILES

Fiches liées

[L'appel à projets](#)

[Le Réseau et l'assemblée participative](#)

[La Charte](#)

[Le groupe-pilote](#)

[Les partenaires](#)

[Les activités thématiques](#)

[Les projets d'intérêt collectif](#)

[La communication](#)



6

LES ACTIVITÉS THÉMATIQUES



Mots-clés

Organiser

Planifier

Formes d'activités

Sensibilisation

Durant la période d'accompagnement, l'organisation d'activités thématiques constitue la trame du projet de Quartier durable citoyen. Celles-ci naissent du travail de réflexion et de préparation des groupes pilotes et des groupes thématiques, tout comme l'organisation des assemblées de quartier et la définition des projets d'intérêt collectif. Moment fort de la vie des Quartiers durables, les activités s'adressent à tous les habitants et usagers du quartier. Les formes que peuvent prendre les activités seront multiples et spécifiques à chaque projet.

Le cadre de l'appel à projets

La période d'accompagnement des projets de Quartiers durables est rythmée par l'organisation d'une série d'activités thématiques. Celles-ci sont ciblées et définies par les habitants porteurs du projet et se déroulent en général dans le quartier.

Les activités peuvent être soutenues par Bruxelles Environnement lorsque nécessaire : elles sont organisées avec l'appui du coach de quartier; elles peuvent faire appel à des experts et personnes-ressources en fonction des objectifs de l'activité; des petits budgets sont mis à disposition des groupes, pour l'organisation pratique (matériel divers, impressions, drink, location d'une salle...) et l'éventuel défraiement d'un expert.

Objectifs

Les activités peuvent tant servir la mobilisation et la sensibilisation qu'être directement liées à un projet ou à une thématique spécifique développée dans le quartier.

Les activités thématiques visent à sensibiliser les publics cibles, informer, transmettre et développer de nouvelles compétences, mais aussi créer la rencontre, mobiliser autour d'un thème. A terme, l'objectif est de modifier concrètement la réalité du quartier de manière à répondre aux enjeux environnementaux et au "mieux vivre ensemble".

Elles sont souvent le point de départ d'une dynamique de développement de projets et de transformations au niveau individuel ou collectif. En ce sens, l'organisation de ces activités est amenée à se poursuivre au-delà de l'accompagnement, en lien avec les projets de quartier notamment.

Choix des activités

Les activités thématiques naissent d'une envie d'agir présente dans le quartier. Elles partent de la réflexion des groupes pilotes ou des groupes thématiques ☞ pour atteindre leurs objectifs :

- Quels sont les enjeux environnementaux, sociaux, économiques globaux et à l'échelle du quartier de la thématique ?
- Quelles sont les ressources du quartier ?
- Quels sont les acteurs locaux ou non qui pourraient intervenir ?
- De quelle manière le projet de Quartier durable citoyen veut-il y répondre ?

Dans la constitution de leur projet de quartier ☞, les groupes pilotes sont amenés à cibler les activités et projets qui répondent selon eux aux enjeux thématiques pour leur quartier. Les caractéristiques du quartier, établies lors du diagnostic, seront approfondies durant le projet, au travers des assemblées de quartier ☞, des contacts noués avec les partenaires et de nouveaux participants ...

A titre indicatif, une liste de propositions d'activités thématique est proposée au quartier mais les groupes peuvent aussi définir et inventer librement des activités en fonction des besoins, envies ou compétences présentes au sein du quartier. De même, les activités choisies pourront être précisées et/ou adaptées au moment de leur organisation, en fonction des réalités



rencontrées.

A qui s'adressent les activités ?

Elles s'adressent en général à l'ensemble des habitants et usagers du quartier, cependant, certaines activités sont conçues et organisées pour des publics spécifiques : les enfants ou les adolescents, les commerçants, les entreprises, les personnes allocataires du CPAS,...

Comment organiser une activité ?

En fonction des objectifs recherchés et des publics visés, les activités pourront prendre différentes formes : conférence, débat et rencontre d'experts, formation, atelier pratique, visite de site, démonstration, promenade guidée, action ou jeu participatif,...

Le thème et le contenu

Les activités peuvent prendre place tant lors de la phase de diagnostic et d'identification de projets que lors de la mise en œuvre des projets. Il s'agit alors de préciser les objectifs, les publics visés et les contenus. Il est important de réfléchir à la finalité, aux articulations avec d'autres projets et aux perspectives pour la suite de la dynamique.

Ce cadre de départ est en général établi au sein du groupe-pilote, avec l'appui du coach si nécessaire; les expertises locales au sein du quartier sont bien sûr importantes à mobiliser, de même que celles du coach, de la coordination (les autres coachs, la coordination) et des autres acteurs à travers le Réseau. Par la suite, une personne ou un petit groupe s'investira dans la concrétisation de l'activité, en organisant au besoin des réunions de préparation (planning, déroulement, préparation conceptuelle et logistique, ...).

Assez rapidement, on déterminera les intervenants et experts qui pourront développer la thématique: personnes et organismes-ressources, mais aussi compétences internes au quartier.

Une date, un lieu

Le choix du lieu et d'un moment pour une activité ne sont pas anodins et demandent une réflexion en soi. Ils seront guidés par la volonté d'ouvrir l'activité au plus grand nombre, dans un souci de mobiliser et de sensibiliser, ou encore par l'identification d'un public cible auquel s'adresserait l'activité (enfants, école, personnes à mobilité réduite, ...).

Les activités pourront avoir lieu dans une salle ouverte au public ou sur l'espace public, en journée, en soirée, en semaine ou le week-end, ... On donnera le plus possible à ces moments une dimension conviviale, afin de les rendre attractifs et agréables. Il ne faut en effet pas oublier que les personnes présentes aux activités thématiques participent pour la plupart en tant que citoyens, pendant leur temps libre.

Attention aux sensibilités politiques, religieuses etc. dans le choix des lieux pour mettre en œuvre l'activité. Une préférence ira vers des lieux 'neutres'. Il faut également tenir compte des autorisations pour l'utilisation des lieux publics et privés: souvent la demande doit être faite bien à l'avance et par écrit.

Niveaux d'actions

Plusieurs niveaux d'action sont possibles lors des activités:

- **Rassembler** les habitants sur une thématique afin d'informer, de sensibiliser et de créer le débat. Les activités visent un changement de comportement individuel ou la mobilisation des habitants pour prolonger la prise de conscience par des actions de type collective.
- **Approfondir** des aspects spécifiques suite à une première activité de sensibilisation générale, notamment en apportant une information plus précise en réponse à des questions posées ou un besoin identifié, ou pour préparer la mise en place d'un projet d'intérêt

Un thème, une date, un lieu

Le groupe a choisi d'organiser une activité pour les enfants et leurs parents, en matière de mobilité: une sensibilisation à la sécurité routière et un parcours-vélo ont été sélectionnés comme activités-clé. L'activité devra se dérouler à l'extérieur, sur l'espace public ou dans la cour d'une école. Le groupe choisit un dimanche, dans le courant du mois de mai.

Rassembler

En matière d'alimentation durable, un débat est enclenché suite à la projection du film « Nos enfants nous accuseront » entre des habitants et des professionnels. Suite à cela, de nouvelles solutions sont réfléchies à l'échelle du quartier.

Approfondir

En matière d'énergie, une prise de conscience d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie pourra amener à une formation sur les énergies renouvelables ou l'isolation écologique des logements.

Concrétiser

Dans plusieurs quartiers le lancement d'un GASAP est né d'une soirée d'information sur les circuits courts, avec la présence de spécialistes, de producteurs ou de témoins. Parfois, une visite d'une ferme de producteurs a complété l'information.

LIENS UTILES

Partenaires

Une liste de partenaires et leurs coordonnées est reprise dans la fiche concernant les partenaires

Fiches liées

L'appel à projets

Les acteurs du quartier

Le groupe-pilote

Les assemblées de quartier

Les projets d'intérêt collectif

La communication

collectif.

- **Concrétiser** via une action collective dans la durée. Dans ce cas, l'activité débouche sur la mobilisation des habitants pour mettre en œuvre un projet collectif concret.

Séquences et planning

Ces différents niveaux d'activités s'enchaînent souvent, un type d'activité amenant dans sa continuité un autre traitant d'une thématique similaire. Ces séquences peuvent être modifiées en fonction des contextes mais semblent constituer une architecture cohérente, qui se répète dans tous les projets de Quartiers durables.

Dans la pratique, l'élaboration d'un planning se révélera utile pour organiser cet enchaînement d'activités de sensibilisation, de passage à l'action puis pourquoi pas de structuration ou pérennisation. Ce planning contribuera à établir une vision à moyen ou long terme et permettra ainsi de déployer une stratégie d'action.

Invitation et communication

Une fois le contenu de l'activité déterminé dans les grandes lignes (lieu, date et heure, contenu, public cible), il est important de développer une communication pertinente vers les publics visés. Selon les spécificités de l'activité et du public, différentes voies peuvent être empruntées: mailing, affiches, flyers, journaux locaux ... Sans oublier le bouche-à-oreille.

L'invitation à l'activité sera envoyée au minimum 15 jours avant l'événement. Un appui de la part des personnes impliquées dans l'activité peut s'avérer utile pour la distribution d'un toutes-boîtes. Attention aux délais de publication d'articles dans les journaux locaux, par exemple.

L'invitation comprendra au moins le thème et le contexte du Quartier durable citoyen, l'heure de l'activité, le lieu avec les grandes lignes de contenu, un numéro de téléphone et/ou une adresse mail pour demander plus de renseignements, ainsi que le logo Quartiers durables de Bruxelles Environnement.

Les lieux d'affichage pourront être choisis en fonction du lieu de l'activité.



7

LES ASSEMBLÉES DE QUARTIER

Outre les activités thématiques, des moments de rencontre appelés « assemblées de quartier » (ou auparavant « plateformes ») sont organisés régulièrement dans les projets de Quartiers durables. Ouvertes à toute personne qui s'intéresse au projet, elles sont un lieu de discussion et d'élaboration d'une vision d'ensemble du projet, mais aussi d'évaluation et de décisions collectives. Elles constituent un moment idéal d'implication des habitants, au-delà des groupes thématiques, des partenaires et des personnes-ressources.

Le cadre de l'appel à projets

Les défis environnementaux, sociaux et économiques actuels concernent aujourd'hui l'ensemble de la planète. La solution ne peut pas être individuelle, elle est forcément collective, même si les changements de comportements individuels restent nécessaires.

Les quartiers durables s'engagent à mettre en œuvre cette dimension collective, à créer ces espaces amenant à un large partage des décisions tant au niveau du diagnostic, que du choix des projets, de leur mise en œuvre et de leur évaluation.

Chaque quartier est libre de chercher les formes qui lui conviennent pour se fixer ces moments participatifs (ballades, assemblées,...) et de se fixer un agenda et un rythme adapté. Tout en restant attentif à ce que la dimension collective n'empêche pas les initiatives individuelles ou en plus petit groupe !

Durant la période d'accompagnement par Bruxelles Environnement, environ trois assemblées de quartier sont recommandées marquant différents moments forts de la période (diagnostic partagé, validation des projets, évaluation), mais sans qu'il n'y ait de rythme imposé.

Une à deux rencontres sont prévues au démarrage pour réaliser un diagnostic partagé du quartier (établir une analyse des caractéristiques, opportunités et faiblesses), pour présenter les projets identifiés et pour l'ouvrir à de nouveaux thèmes. Les assemblées de quartier organisées en cours d'année peuvent par exemple identifier les besoins, attentes et objectifs pour le projet de quartier, rappeler les enjeux du développement durable, définir et valider les projets d'intérêt collectif ☐. En fin de projet, une assemblée de quartier s'avérera utile pour évaluer l'action menée pendant l'année écoulée.

Les assemblées de quartier sont des moments importants et plus conceptuels pour donner une identité au projet de Quartier durable citoyen. Il est en effet utile de faire régulièrement le point sur l'ensemble du projet pour prendre un peu de recul, réfléchir sur ce que l'on fait, se forger une vision collective, évaluer l'action et (re)susciter l'engagement collectif.

A qui s'adresse les assemblées de quartier ?

Les assemblées sont les portes ouvertes vers l'ensemble du quartier. Elles sont les moments d'échange entre les porteurs du projet – le groupe-pilote ☐, les groupes thématiques – et toutes les personnes du quartier souhaitant s'informer sur le projet pour y participer. C'est pourquoi l'invitation sera la plus large possible (flyers toutes-boîtes, affichage, mailing-list...). Par définition, les partenaires y ont toute leur place.

Pour favoriser la participation du plus grand nombre, elles sont organisées dans le quartier même, idéalement dans un lieu central et visible.

Quels sont les objectifs d'une assemblée de quartier ?


Forger une vision collective

Les assemblées de quartier sont les moments-clés pour mettre en débat les questions relatives à la vision du projet et à sa (ses) dynamique(s). C'est également l'occasion de resituer le

**Mots-clés**

Objectifs et vision
Ouverture
Lancement
Participation
Évaluation
Mise en débat
Décision



projet par rapport aux enjeux plus globaux du développement durable, en se fondant notamment sur la Charte des Quartiers durables .

De cette manière, une vue d'ensemble et une bonne cohérence sont maintenues entre des actions thématiques qui ont parfois tendance à s'autonomiser. Lors des assemblées de quartier, il est souvent utile de présenter les projets, leur état d'avancement, les groupes thématiques constitués, les actions projetées, en cours ou déjà réalisées. Les groupes thématiques peuvent aussi y échanger leurs expériences pratiques.

Se présenter, s'ouvrir et se rencontrer


Les présentations des porteurs et des projets pourront être suivies de l'élaboration d'un état des lieux : diagnostic du quartier, inventaire des acteurs et partenaires ressources, expériences existantes dans le quartier.

Par la participation d'un public plus large, il est aussi fait appel à de nouvelles idées et à l'engagement de nouvelles personnes pour les concrétiser. La convivialité est ici très importante pour susciter l'envie de participer.

L'investissement de nouvelles énergies doit être sollicité sur des questions ou des enjeux clairs, permettant de travailler de manière collaborative. Les assemblées de quartier sont révélatrices de ce qu'il est possible de réaliser et c'est dans ce sens qu'elles sont mobilisatrices.

Evaluer, orienter, décider


Lors des assemblées de quartier, le projet (ou un aspect de celui-ci) peut être évalué avec les participants, les partenaires, ou même avec d'autres habitants et usagers du quartier peut-être moins impliqués mais intéressés. L'évaluation peut porter sur les formes de la communication, l'évolution des actions, la répartition des rôles et des tâches, le vécu des participants, l'impact sur la population. L'évaluation demande une bonne préparation et une démarche clairement construite.

On peut aussi y prendre des décisions : confirmer les options de travail proposées dans le dossier de candidature , si nécessaire réorienter le projet ou l'une de ses actions ou même y décider de programmer des actions plus spécifiques.

C'est le cas pour le choix des projets qui seront mis en oeuvre prioritairement : quels sont les projets les plus pertinents qui bénéficieront à l'ensemble du quartier, lesquels sont ceux qui obtiennent une forte adhésion des participants...

Pour la prise de décision, il n'y a pas de règle prédéfinie. Les projets de Quartiers durables étant basés sur la participation libre de chacun, il est important de laisser la place aux processus démocratiques et participatifs, où toute opinion est valable et égale en poids. Les modes de décision se fonderont sur un accord général qui suit une discussion et mise en débat des éventuelles oppositions. Si nécessaire, le groupe pourra choisir de quelle manière il souhaite prendre des décisions, par consensus, vote, définition de degrés de choix...

Organiser une assemblée de quartier

C'est le groupe-pilote qui prend en charge l'organisation de l'assemblée de quartier, en détermine les objectifs et l'ordre du jour, ainsi que [la manière d'animer](#), si nécessaire avec l'appui d'un coach . De la qualité de cette préparation dépendra bien souvent la qualité de la participation et une bonne organisation permet une plus grande liberté d'action.

Les assemblées de quartier peuvent être organisées le même jour qu'une activité thématique, mais tout en veillant alors à distinguer clairement les deux moments, ou faire l'objet d'une rencontre en soi.

Etant donné qu'il est parfois difficile de mobiliser les habitants pour participer à un moment de rencontre plus abstrait, une attention sera portée à l'invitation et son message : celle-ci se doit de poser clairement le cadre, afin que chacun sache à quoi il doit s'attendre et puisse participer en pleine connaissance de cause. Outre les aspects pratiques (date et heure, lieu,



Quelques idées pour animer une assemblée :

Projection d'un film

Échanges en tables de discussions, en séance plénière

Témoignage de personnes-clés

Panneaux d'expression

Utilisation de photos, croquis, illustrations, plans et vues du quartier

Jeux participatifs

Promenade / visite du quartier

Questionnaires

Boîtes à suggestions

...

LIENS UTILES

Fiches liées

L'appel à projets

La Charte

Le groupe-pilote

L'accompagnement

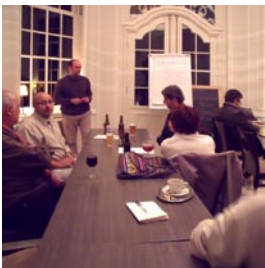
Les projets d'intérêt
collectif

La communication

coordonnées de contact), cette invitation devra décrire les objectifs de la réunion et si possible un programme de celle-ci. La pratique montre qu'idéalement, une invitation doit être envoyée suffisamment à l'avance, minimum 15 jours avant la rencontre.

On constate que les assemblées de quartier accueillent en moyenne, selon les quartiers et selon les étapes de l'évolution des projets, de 20 à pas loin de 100 personnes. Il n'est pas toujours facile de trouver un lieu dans les quartiers pour de tels types de rencontres. Cela se passe souvent dans des écoles, des maisons de quartier ou des lieux associatifs. Du matériel est parfois disponible sur place (projection, matériel de sonorisation, vaisselle,...), mais c'est loin d'être toujours le cas.

Pour favoriser la convivialité et les échanges informels, le programme peut être suivi d'un moment pour prendre un verre et/ou un repas, sans entraîner des frais trop importants. Et pour des boissons comme pour un éventuel repas, l'auberge espagnole fonctionne bien : chacun amène quelque chose à partager (l'organisation pouvant éventuellement apporter une base). Le buffet qui se crée ainsi est une manière de symboliser la force de la participation et de l'action collective.



LES PROJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF



Mots-clés

Concrétisation

Pérennisation

Financement

Habitants

Ensemble du quartier

Un projet d'atelier de réparation de vélos ne peut être réservé à un groupe restreint d'amis, l'accès à un lieu et au matériel (boîte à outils) sont ouverts à tous selon des modalités à définir, pour que chacun puisse s'y inscrire (convention entre le dépositaire du matériel et le groupe du Quartier durable citoyen, modalités de fonctionnement).

Pertinents

Les projets de plantations et de verdurisation de façades seront bienvenus dans les quartiers densément bâtis ; un projet de suivi collectif des consommations d'énergie, avec proposition d'achat groupé (isolants, chaudières, vannes thermostatiques...), sera particulièrement pertinent dans les quartiers d'habitations similaires comme les cités-jardins...

Afin de permettre aux habitants et acteurs du Quartier durable citoyen d'ancrer durablement leur démarche dans le quartier par des projets communs, Bruxelles Environnement soutient financièrement et techniquement des projets d'intérêt collectif (PIC) dans les quartiers sélectionnés. Ces projets répondent aux besoins du quartier et s'appuient entre autres sur les réflexions et acquis des activités thématiques. Ils se construisent collectivement, grâce notamment aux assemblées de quartiers.

Qu'est-ce qu'un projet d'intérêt collectif ?

Les projets de quartiers sont identifiés et définis par les participants du projet Quartiers durables en s'appuyant sur le diagnostic effectué dans les quartiers et les priorités qui en sont ressorties. Les objectifs sont, dans la mesure du possible, quantifiés sur base d'un diagnostic réaliste du quartier et des capacités du groupe à mettre en œuvre les projets.

On entend par « projets » des **réalisations concrètes**, portées par les habitants et soutenues par les administrations, identifiées comme une priorité par les habitants et destinées à bénéficier à l'ensemble du quartier.

Afin de favoriser la consultation et l'adhésion d'un grand nombre d'acteurs du quartier, les projets font l'objet d'une présentation et validation lors d'une assemblée de quartier.

Les projets peuvent être des réalisations matérielles (équipement ou aménagements durables tels que fours à pain collectifs, vergers, ramassage scolaire à vélo, rucher, etc..) ou immatérielles (initiative ou structure outillée tel que Système d'Echange Local, monnaie locale, Réseau d'Echange de Savoirs, donnerie/prêteur, outil de suivi des consommations énergétiques,...).

Un choix sera effectué entre les projets soumis à une demande de subside dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers durables citoyens », et d'autres pouvant être présentés à d'autres sources de financement (appels à projets, subventions de la commune, partenariats,...). Certains projets pouvant par ailleurs se monter en toute autonomie dans les quartiers, sans nécessité de financements.


Afin de ne pas disperser les ressources et les énergies, tout en permettant un caractère exemplaire aux projets, Bruxelles Environnement encourage les quartiers à développer une ou deux thématiques de façon plus approfondie en présentant un nombre limité de projets faisant l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets Quartiers durables citoyens, et visant à « faire la différence » dans le quartier en terme de durabilité et résilience.

Notons toutefois que l'objectif des projets d'intérêt collectif n'est pas que les habitants se substituent aux compétences et actions des autorités publiques, en particulier de la commune. La finalité est de renforcer la capacité des citoyens à améliorer leurs comportements et s'organiser pour apporter des transformations qualitatives à leur échelle dans leur quartier.

A quels critères doit-il répondre ?

Pour bénéficier du subside régional, les Projets d'intérêt collectif doivent répondre à des critères d'éligibilité lesquels sont définis et validés par l'assemblée participative (cf. infra Comment financer les projets d'intérêt collectif

Notamment :

- ils doivent être en lien avec les enjeux des Quartiers durables - cela va sans dire. En d'autres termes, les projets apportent des réponses locales aux enjeux globaux du développement durable identifiés dans la Charte  ;
- ils doivent être destinés à bénéficier à l'ensemble du quartier ;
- ils sont pertinents eu égard aux caractéristiques du quartier ;
- ils complètent le projet de Quartier durable et assurent une continuité : en permettant de

prolonger et de pérenniser l'action menée à travers les activités organisées dans le cadre de l'accompagnement, ils refléteront notamment les thématiques ciblées par le groupe ;

- ils ont pour **vocation de durer** en s'inscrivant dans une vision à long terme et en mettant en place une structure ou un aménagement qui pourra durer ;
- ils sont portés par plusieurs porteurs de projet dans une démarche collective et participative.

Les projets qui ont vocation de subsister sont privilégiés ainsi que ceux qui permettent la pérennisation des dynamiques initiées dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers durables citoyens ». Les porteurs de projets veilleront à prendre les mesures nécessaires à cette pérennisation (appropriation collective, chartes, conventions, relatives à l'organisation et la répartition des tâches, à la gestion du site, à l'entretien, recherches de fonds ...).

Les moyens nécessaires à leur mise en œuvre sont définis de façon réaliste, en privilégiant la valorisation de l'existant, la récupération, l'efficacité et la pérennité des investissements.

Comment construire les projets d'intérêt collectif ?

Durant la phase préparatoire de l'appel à projet, la réalisation de l'état des lieux partagé et l'élaboration de la « feuille de route de quartier durable » permettra de mettre en évidence les projets d'intérêt collectif les plus pertinents pour le quartier.

L'état des lieux partagé doit permettre d'établir une situation du quartier au démarrage du projet à laquelle se référer au terme du projet (mettre également en évidence ce qui fonctionne bien dans le quartier, les ressources existantes sur lesquelles s'appuyer...). Ce diagnostic est « partagé » car il rassemble le plus de citoyens possible ainsi que les partenaires publics et privés impliqués dans le quartier. Il est également évolutif dans le sens où il peut être revu, complété, au fur et à mesure de l'avancement du processus.

Cette phase préparatoire est également un moment privilégié pour aller à la rencontre des différents acteurs concernés et mobiliser les habitants et usagers du quartier.

Cet état des lieux est également le point de départ pour établir « une feuille de route » sur les trois dimensions du développement durable, les dimensions environnementale, sociale et économique, plan d'action validé et approprié par l'ensemble des acteurs.

Cette feuille de route reprend les objectifs des quartiers et les différents projets identifiés selon les désirs et les capacités propres à chacun des quartiers.

Une partie des solutions collectivement identifiées sont alors formulées en projets, qui feront l'objet d'une demande d'accompagnement technique et de moyens d'investissements nécessaires à leur mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets Quartier durables citoyens.

Le projet est construit par les participants du Quartier durable citoyen, à savoir le groupe-pilote et les groupes thématiques mais aussi, et c'est essentiel, en y intégrant des habitants du quartier par un processus participatif mettant en œuvre selon les moments, de la concertation et de la coproduction.

La première étape est de définir collectivement ce projet en fonction :

- des critères ci-avant ;
- de l'état des lieux partagé et de la feuille de route ;
- de la vision élaborée pour le quartier ;
- des thématiques portées par les actions déjà réalisées ;
- des envies pour le quartier ;
- des caractéristiques du quartier ;
- de l'existence de personnes prêtes à mener le(s) projet(s) identifié(s).

Dans un second temps, l'identification d'un **groupe porteur du projet** (dont la composition peut différer du groupe-pilote) s'avérera souvent indispensable. Il s'agit bien souvent de dif-


Continuité

Pour l'alimentation, une progression (depuis la sensibilisation vers l'action) telle qu'une soirée d'information avec des intervenants et/ou des films, suivi d'ateliers pratiques de cuisine, l'élaboration d'un livret de recettes locales, la création d'un potager collectif, etc., peut être imaginée.

Vocation à durer

Un événement ponctuel, telle une fête de quartier ne pourra donc pas constituer un projet en soi. Par contre, il est envisageable qu'une somme soit réservée pour des dépenses liées à une fête qui s'inscrirait dans un cadre thématique comme par exemple l'inauguration d'un compost.

Porteurs des projets

La consultation des participants pourra se faire par un sondage en ligne, un questionnaire papier ou encore lors d'une assemblée de quartier .

moyens financiers

Un réseau d'échange local peut être mis en place en s'appuyant sur la contribution d'acteurs du quartier et la vision d'experts, dans le cadre d'une activité thématique.

LIENS UTILES

Fiches liées

La Charte


Le groupe-pilote

Le Réseau et l'assemblée participative

Documents complémentaires :

Les modalités projets d'intérêt collectif

férents groupes de travail, ce qui permet de développer plusieurs sous-projets parallèlement. Dans le cas où le subside régional est nécessaire, le groupe porteur pourra prendre en charge la définition du (ou des) projet(s) d'intérêt collectif, la rédaction du dossier de demande de subside. Le groupe porteur pourra plus largement coordonner toutes les démarches pratiques liées à la mise en œuvre de ce projet, avec l'appui de l'accompagnement si besoin.

Avant d'introduire la demande de subside, il est important d'avoir un échange avec une représentation plus large des habitants du quartier : pour valider le choix des projets, à tout le moins avoir un moment d'information où chacun à l'occasion de s'exprimer. Les assemblées de quartier  sont le lieu idéal pour cette ouverture au quartier.

Comment financer les projets d'intérêt collectif ?

Certains projets, en particulier les aménagements matériels, requièrent des investissements financiers, raison pour laquelle Bruxelles Environnement prévoit la possibilité d'un subside. La remise de demande de subside se fait par l'introduction d'un formulaire de projet par quartier qui indiquera, pour la réalisation de chacun des projets, les moyens d'investissements et moyens en expertise technique nécessaires à leur mise en œuvre.

Bruxelles Environnement propose un appui technique (coaching) pour aider à préciser un projet et à évaluer les besoins en investissement et en expertise technique.

Bruxelles Environnement cherche à soutenir les quartiers de façon adaptée et souple, afin de s'adapter au mieux aux spécificités des quartiers et des dynamiques locales. Il s'agit également d'arriver soutenir un maximum d'initiatives dans la limite des moyens disponibles, tout en veillant à ne pas disperser les moyens et les énergies.

Pour ce faire, l'appel à projet "Quartiers durables citoyens" met en œuvre un processus participatif de répartition des ressources entre les quartiers, lequel s'inspire du fonctionnement d'un budget participatif..

Ce type de fonctionnement représente pour les citoyens et autres acteurs des quartiers durables citoyens une possibilité de participer aux décisions concernant l'affectation des ressources financières disponibles.

L'assemblée participative des quartiers (fiche N°10) définit, dans un premier temps les critères d'éligibilité des projets et les priorités d'attribution des ressources par le budget participatif.

Le Conseil des Quartiers durables citoyens, sur base des critères et des priorités définis par l'Assemblée des quartiers, analyse ensuite les projets et émet une proposition de répartition des ressources disponibles entre l'ensemble des quartiers dont les projets sont recevables.

Ce Conseil, qui se réunit une à deux fois par an, est composé de citoyens, de représentants de l'administration, des pouvoirs publics et d'experts indépendants.

Enfin, sur base de la proposition émise par le Conseil des Quartiers durables citoyens et après en avoir analysé la validité juridique, Bruxelles Environnement attribue les ressources aux quartiers.

Certains projets remis par les quartiers seront donc soutenus dans leur globalité, d'autres partiellement, et d'autres pas du tout.

Mais tous les projets ne nécessitent pas des moyens financiers et certains projets peuvent au besoin être financés par d'autres moyens (autre subside, communes, sponsor, partenariats,...)



9

LA COMMUNICATION



Dans une dynamique comme celle des Quartiers durables citoyens, visant à fédérer les habitants autour d'un projet commun, la communication revêt un aspect essentiel tant dans l'émergence que pour le maintien des liens qui se créent entre voisins. Au sein d'un quartier et même au-delà des limites géographiques de ce quartier, la communication peut ainsi prendre différentes formes permettant de s'adapter aux objectifs de chaque situation.

Pourquoi communiquer ?

Pourquoi communiquer au sein des Quartiers durables et quels messages veut-on faire passer ? Les objectifs peuvent être multiples et différents suivant le public visé : réunir des participants autour du projet, susciter l'action collective, faire connaître les projets et thématiques, sensibiliser aux questions des Quartiers durables, créer la curiosité, être accessible, compris de tous, sortir des réseaux habituels, fédérer ...

La proximité est un élément essentiel et le fait, par exemple, de se parler entre voisins est un premier élément de communication. De même, toutes les actions menées dans le quartier font partie de la communication elles aussi. Créer une table conviviale dans un espace public, fleurir des pieds d'arbres est une communication continue, un signal, une action de convivialité rendue visible.

Les Quartiers durables sont aussi appelés à promouvoir leur projet vers l'extérieur pour lui apporter une plus grande visibilité dont ils pourront eux-mêmes tirer bénéfice.

Pour répondre à un ou plusieurs objectifs complémentaires et pour atteindre ces objectifs, une bonne communication ne peut se résumer à la seule connaissance d'outils. Un message efficace est le résultat d'une bonne identification du public cible, d'une définition des objectifs recherchés à travers l'envoi du message et enfin du choix approprié d'outils de communication.

Quelques objectifs recherchés par la communication sont ici esquissés, ceux-ci ne sont bien sûr pas exhaustifs et peuvent varier d'un projet à un autre.

Informier

Il s'agit de renseigner sur l'existence d'un nouveau projet citoyen, d'une activité à venir, d'une réunion ou encore d'un événement (fête de quartier, visite, colloque...). L'information peut également proposer un bilan des activités passées ou encore inviter à une conférence/action n'ayant pas forcément lieu dans le quartier.

Faire connaître

Un projet a tout intérêt à être connu d'un maximum de personnes du quartier. Dans cet objectif, le Quartier durable citoyen cherchera à être facilement identifiable (par l'usage du logo des Quartiers durables couplé à un logo propre, par exemple) et à proposer une information régulière (newsletter, journal, affichage ...). L'usage d'une « charte graphique » pour les outils et documents de communication répond également à cet objectif de visibilité et d'identification directe du projet.

Sensibiliser aux Quartiers durables

À travers la sensibilisation, on cherche à transmettre l'information sur le pourquoi du projet et à susciter l'adhésion en présentant les grands enjeux globaux auxquels il répond. Chaque personne que l'on souhaite sensibiliser sera invitée, par la participation à l'action collective, à revoir son mode de vie, en attirant l'attention sur certains gestes ou mode de fonctionnement plus respectueux de l'environnement.

La volonté de sensibiliser peut ouvrir à beaucoup de questionnements : veut-on faire venir les gens ou aller vers eux ? Veut-on convaincre ou donner envie ? Comment toucher de nou-

veaux publics sans épuiser les forces vives,....ces questions peuvent être débattues au sein du groupe-pilote ☞.

Vers qui communiquer ?

Les groupes et personnes visés varient en fonction des actions projetées. Toutes les échelles sont concernées, depuis la personne individuelle jusqu'à un public-cible large et indéfini :

- **Messages à destination d'un groupe restreint et déjà impliqué** (groupe-pilote, groupe-thématique...): communication simple, principalement de contenu ;
- **Messages à destination de tous les habitants du quartier**: le plus souvent information brève avec un visuel agréable (pour annoncer une assemblée de quartier ☞ ou le lancement d'une nouvelle thématique ☞) ;
- **Messages vers l'ensemble des Quartiers durables**: par exemple via des articles génériques et illustration du contenu ;
- **Message vers le grand public**: pour faire connaître l'initiative des Quartiers durables.

Comment communiquer ?

Durant la période d'accompagnement, la communication se fera en concertation entre groupe-pilote, coach et Bruxelles Environnement. La conception des différents outils sera prise en charge par le groupe-pilote et les habitants, en fonction des ressources disponibles dans le quartier (écoles, associations, commune, centres culturels, artistes, ...), et appuyés si nécessaire par les animateurs et la coordination ☞.

Afin de soutenir chacune des actions de communication du quartier, des enveloppes budgétaires spécifiques sont prévus par Bruxelles Environnement pour les projets lauréats de l'appel à projets ☞ (communication par quartier et communication inter-quartiers). Les moyens disponibles sont répartis entre les quartiers soutenus et sont donc variables en fonction du nombre de quartiers accompagnés. Bruxelles Environnement assure quant à lui la communication générale, "institutionnelle" autour du projet (grande campagne de lancement de l'appel à projets, affiche, slogan et visuel d'identification de l'appel à projets ...).

Du bon usage de la communication

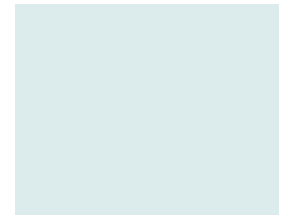
Les outils de communication existants sont extrêmement divers, l'important est de pouvoir les adapter aux bonnes situations. La créativité dans la communication est un plus pour capter l'attention des publics ciblés.


La liste reprise ci-dessous permet d'en illustrer quelques uns :

>> Annoncer un évènement

Il s'agit d'informer sur la tenue d'un évènement ponctuel, une activité thématique ou une assemblée de quartier. La communication, comme l'évènement, sera de courte durée (15 jours à 2 mois), il faut donc utiliser des outils simples avec un visuel le plus percutant possible. L'aide d'un graphiste sera souvent la bienvenue. Différents moyens existent :

- **Affiches et flyers**: ces outils sont principalement destinés à annoncer les activités thématiques. Le plus souvent, ces documents font l'objet d'une véritable coproduction entre l'accompagnement et le groupe-pilote. Les affiches sont le plus souvent accolées aux fenêtres des habitations ou des commerces, via les partenaires (dont la commune) qui disposent de valves et présentoirs, parfois les quartiers créent leur propre lieu d'affichage public. Pour les flyers, ceux-ci offrent une importante visibilité au projet mais nécessitent un important temps d'investissement pour la distribution.
- **Site internet**: outil de communication multifonction par excellence, le site internet, géré par le quartier, permet notamment d'annoncer tout évènement projeté dans le quartier. En premier lieu peu consulté (car peu connu), il faudra un certain temps avant que le site devienne réellement efficace. C'est pourquoi il est important d'associer à l'information publiée sur le site, une communication par mail.




- **Mailing-list** : celle-ci se constitue petit à petit en récoltant, durant chaque initiative ouverte au public, les adresses de toutes personnes intéressées.
- **Media de partenaires et organismes bruxellois** : il est également possible d'annoncer un événement de quartier en insérant des annonces dans les journaux locaux, les newsletters ou sur les sites internet des partenaires, de la commune et d'associations bruxelloises comme Inter-Environnement Bruxelles.
- **Assemblée de quartiers** .

>> Faire connaître le projet au sein du quartier

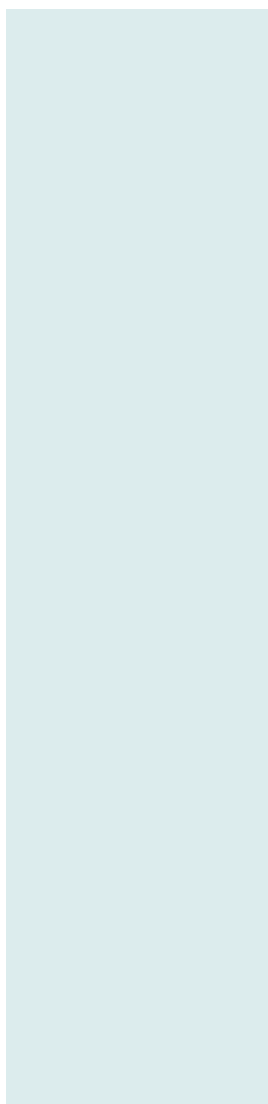
L'émergence et l'ancrage du projet passent par une information régulière sur son existence, les activités, les projets en cours et programmés. L'usage d'outils de communication récurrents, offrant une trame graphique que l'on reconnaît facilement, facilitera la percolation et la renommée du projet.

- **Fascicule de présentation du projet** : un document d'information sur les enjeux du projet, ses ambitions et les propositions d'actions, peut être réalisé pour une communication plus générale visant tant les habitants que les partenaires.
- **Journal de quartier et newsletter** : plusieurs quartiers ont recours, pour se faire connaître et informer régulièrement des initiatives en place, à la création d'un journal de quartier et/ou d'une newsletter. A chaque quartier de définir le contenu qu'il souhaite y intégrer : rendre compte de l'avancement des projets, présenter ses porteurs, décrire le quartier et ses atouts environnementaux, apporter des informations variées (invitation à voir un film, zoom sur un habitant, voire bons plans, recette de saison...). Le rythme aussi est variable : il peut s'agir d'un véritable périodique ou de documents distribués à échéance plus ou moins variable selon les réalités du calendrier.

>> Promouvoir les initiatives Quartiers durables

L'initiative des Quartiers durables bruxellois s'intègre, au-delà du projet de quartier, dans un objectif plus large de réduction de l'empreinte écologique comme le précise la Charte . Informer sur les résultats de l'action menée assure une plus grande visibilité et reconnaissance tant publique que politique aux différentes initiatives.

- **Journal des Quartiers durables** : Le journal est le résultat d'une action collective entre l'accompagnement et Bruxelles Environnement, qui composent le comité de rédaction du journal. Les habitants des quartiers sont aussi invités à y participer. En fonction des sujets traités et pour certains articles, la coordination pourra faire appel à des journalistes extérieurs. L'objectif du journal est de proposer un état des lieux et des questionnements croisés dans l'ensemble des projets de quartiers. Le journal doit pouvoir être compréhensible pour les protagonistes des projets comme pour les personnes extérieures aux quartiers, il est comme une carte de visite des différents quartiers et donne à comprendre assez aisément de qui et de quoi il s'agit. Au sein des quartiers, son mode de distribution est à évaluer (toutes-boîtes, dépôts à des endroits stratégiques, chez les partenaires du projet, lors des activités ...).
- **Site internet de Bruxelles Environnement** : Le site de Bruxelles Environnement (www.bruxellesenvironnement.be/quartiersdurables) est la porte d'entrée de l'administration pour présenter l'appel à projets qu'elle soutient. Le site reprend les présentations générales de tous les projets de Quartiers durables sélectionnés depuis 2008. On y retrouve également l'ensemble des journaux 'Quartiers durables' (voir ci-dessus). Le site est actualisé par Bruxelles Environnement. Il s'agit principalement d'un site de présentation de l'appel à projets proposé par Bruxelles Environnement, ce dernier renvoyant vers les différents sites de quartier pour trouver des informations plus spécifiques.
- **Site internet du Réseau des Quartiers durables** : Le site (www.reseauquartiersdurables.be) a été créé pour que les différents quartiers puissent avoir un espace d'échanges, de réflexion mais aussi pour permettre de communiquer sur les activités propres à chaque quartier. Ce site a pour vocation d'être alimenté par les habitants des quartiers eux-



mêmes et chaque groupe-pilote peut décider d'y mettre ses événements.

- **Site internet Ville durable de Bruxelles Environnement** : où l'appel à projets est également présenté.
- **Tenue de stands et événements** : lors des événements en lien avec le développement durable, il est intéressant de profiter de la fréquentation à large échelle pour informer de manière générale de l'appel à projets. La participation à ces événements prend souvent la forme d'un stand, comme pour la fête de l'Environnement et le salon Valériane, durant lequel des liens entre visiteurs et Quartiers durables existants peuvent se créer. Elle peut aussi se concrétiser par un exposé à cette occasion, la participation à un débat... La participation des habitants à ce type d'évènement, en plus des animateurs et de la coordination, est toujours la bienvenue.

Logo et charte graphique

La récurrence des messages envoyés par les quartiers pousse souvent le groupe-pilote à définir une charte graphique et un logo. Ces derniers permettent d'être aisément reconnu. Bien que ceux-ci ne soit aucunement obligatoire, leur usage s'est imposé dans chaque quartier.

Il appartient le plus fréquemment au groupe-pilote de définir le logo et la charte. L'aide d'un graphiste dans cet exercice est souvent nécessaire.

Les pré-requis dans le cadre de l'appel à projets

Bien que chaque quartier définisse lui-même le visuel et la mise en page de ses outils de communication, les outils qui bénéficient du soutien de Bruxelles Environnement répondent à quelques lignes de conduite communes : celles-ci ont pour objectif de veiller à une visibilité des Quartiers durables et de Bruxelles Environnement et à une cohérence de l'ensemble des projets, dans le souci d'une meilleure connaissance et reconnaissance de l'appel à projets.

Ces pré-requis s'appliquent aux communications publiques des activités, événements et manifestations, de même qu'aux projets collectifs soutenus par l'appel à projets Quartiers durables. Ils concernent divers supports tels que les affiches, les flyers, les e-mails d'invitation, les newsletters, les journaux, les brochures, les panneaux de présentation / d'information ...

- **Le logo Quartiers durables de Bruxelles Environnement** doit être présent sur les outils de communication. Sa présentation sera coordonnée et cohérente avec le logo du quartier. Quand le document a plusieurs pages, disposition des logos en 1ère page.
- **Les documents doivent être bilingues français / néerlandais.** Pour les documents plus conséquents (une brochure réalisée et financée dans le cadre des projets d'intérêt collectif par exemple), une traduction de l'introduction et de la conclusion suffit, ne s'agissant pas d'une publication de Bruxelles Environnement.
- **Un éditeur responsable doit être mentionné sur l'affiche.** Cela peut être un représentant du quartier, l'animateur/animateur, la coordination.
- **Il est plus qu'utile de mentionner des coordonnées de contact,** mention d'une adresse e-mail, le cas échéant un numéro de téléphone.
- **Le cas échéant, les mentions relatives aux droits sur l'image** et la mention de l'auteur des photos, dessins, illustrations.
- **Les affiches, flyers, newsletters, journaux,** durant l'année d'accompagnement, sont soumis pour avis à Bruxelles Environnement avant impression, via le coach.



LIENS UTILES

Internet

www.bruxellesenvironnement.be/quartiersdurables

www.reseauquartiersdurables.be
(avec liens vers les sites des quartiers)

www.villedurable.be

Fiches liées

L'appel à projets

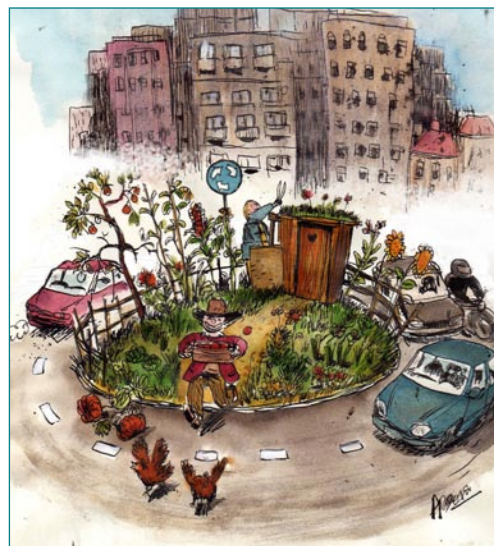
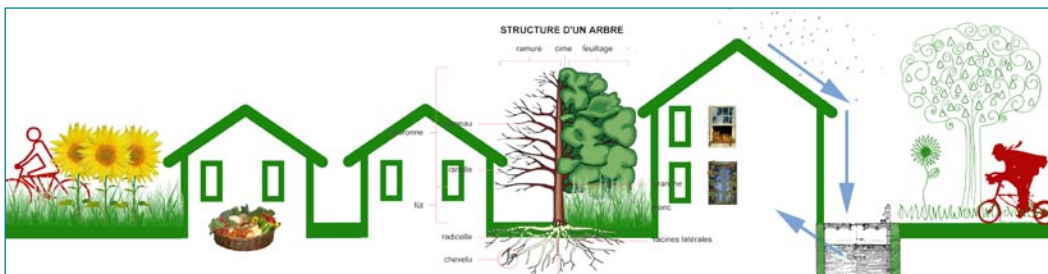
La Charte

Le groupe-pilote

L'accompagnement

Les activités thématiques

Les assemblées de quartier



10

LE RÉSEAU ET L'ASSEMBLÉE PARTICIPATIVE

**Mots-clés**

Partager

Créer des liens

Autonomie

Décider ensemble

Évaluer et améliorer

Renforcer l'implication

Les projets de Quartiers durables citoyens qui se développent dans un premier temps avec l'appui de Bruxelles Environnement deviennent ensuite autonomes. C'est alors que l'envie apparaît de partager une motivation et des actions avec les autres quartiers, à l'échelle de la ville. Diverses initiatives se mettent en place pour créer des liens, mener une réflexion commune et imaginer des rapprochements à différentes échelles. Parmi celles-ci, deux initiatives bien distinctes apportent une complémentarité à l'approche locale des quartiers : le « Réseau des Quartiers durables » et l'« assemblée participative ».

Le Réseau des Quartiers durables

L'idée de créer un Réseau a émergé très tôt entre les groupes qui ont répondu à l'appel à projets. Cette idée est apparue nécessaire et évidente déjà pour les cinq premiers Quartiers durables. Ils y ont vu un intérêt en terme de pérennisation de leurs propres projets, mais aussi une manière d'amplifier l'action de chacun des quartiers, à l'image de plusieurs autres initiatives qui se regroupent en réseau pour unir leurs efforts (jardins partagés, composts collectifs, etc.).

Pourquoi un Réseau ?

Cette question, les quartiers se la sont posée eux-mêmes. Les motivations à la base de cette idée sont multiples : se rencontrer, susciter un espace de coopération et d'élaboration inter-quartier, renforcer et soutenir les dynamiques locales après l'accompagnement en vue de pérenniser leurs actions, enrichir les projets par les échanges entre mêmes expériences. voire mener des réflexions communes sur certaines questions, mutualiser les efforts pour certaines démarches ou porter des revendications collectivement sur des questions qui intéressent les quartiers.

Ces quelques raisons d'être de la mise en réseau ne sont pas exhaustives. Bien des idées peuvent encore y être apportées et elles évolueront année après année par le Réseau lui-même.

Les étapes de construction du Réseau

Ce Réseau s'est construit petit à petit depuis 2009. Ses contours se sont dessinés au rythme d'une dizaine de rencontres qui se sont étalées sur deux années. Aujourd'hui, le mouvement s'est accéléré, le Réseau a annoncé son lancement officiel lors d'une rencontre en septembre 2011, il commence à exister et à se structurer.

Il est porté par des habitants impliqués dans les projets de Quartiers durables mais l'accompagnement soutient ce Réseau en formation, depuis son émergence. Pour autant, comme dans les quartiers eux-mêmes, l'accompagnement a pour vocation de s'effacer pour laisser entièrement la place aux citoyens.

La réflexion autour de ce réseau ne fait qu'évoluer avec une envie de plus en plus forte de s'ouvrir vers d'autres groupes de citoyens qui vivent les mêmes valeurs que les Quartiers durables citoyens ainsi que des associations.

Comment fonctionne le Réseau ?

Le Réseau s'est doté d'instances de gestion, tels un groupe de pilotage - dont l'idée est qu'il soit composé d'une à deux personnes par quartier - et des groupes de travail. Cette forme d'organisation s'inspire des Quartiers durables eux-mêmes, mais à une autre échelle. Le grou-

**RÉSEAU DES QUARTIERS DURABLES - NETWERK DUURZAME WIJKEN**

pe de pilotage se réunit environ toutes les six semaines et définit les grandes orientations stratégiques du Réseau.

Il ne faut pas voir le Réseau comme surplombant les quartiers et se trouvant dès lors dans une position hiérarchique supérieure. Chaque quartier reste autonome dans son projet. Par contre, ce sont bien les quartiers qui contribuent à l'existence du Réseau par la mutualisation de certains moyens et par la création d'un espace de coopération.

Une structure formelle pourrait être créée, cet aspect a également déjà été abordé. Il pourrait s'agir d'une structure associative qui viendrait d'une part en soutien du Réseau (celui-ci restant souverain dans ses choix et décisions) et qui pourrait d'autre part donner une personnalité juridique au Réseau. Ce sera au groupe de pilotage d'en décider.

Quelques exemples d'activités du Réseau

Pour concrétiser les échanges (de réflexions ou d'actions communes, de bonnes pratiques, de personne à personne...) le Réseau a déjà organisé une « mise au vert » ouverte à toute personne impliquée dans les Quartiers durables. Une soirée-débat, en février 2012, a permis d'ouvrir le Réseau sur la ville et ses acteurs, menant une réflexion plus large sur l'action collective (thème « Agir collectivement pour penser la ville »). A l'échelle des quartiers, un cycle de ciné-clubs inter-quartiers se met également en place. Autant de moments qui ont pour vocation de créer des rencontres, car il reste indispensable de se voir, de se parler, et de donner à chacun l'occasion de construire ce Réseau.

Le site internet www.reseaudesquartiersdurables.be a été créé avec l'aide de Bruxelles Environnement à la demande des habitants, offrant une plateforme d'échange de savoirs pour que les nouveaux quartiers puissent profiter des connaissances des anciens, pour que les anciens quartiers puissent s'épauler. Le site a vocation d'être auto-alimenté par les habitants.

L'assemblée participative des Quartiers durables

Véritables laboratoires créatifs, les Quartiers durables apportent par leur savoir-faire un riche enseignement. L'appel à projets évolue en capitalisant ces expériences. En 2011, après 3 ans et 15 expériences de terrain, les pouvoirs publics à l'initiative de l'appel à projets ont souhaité s'appuyer sur l'expérience et le vécu des nombreux acteurs de terrain qui ont contribué au succès de la dynamique, pour adapter les modalités de l'appel à projet.

Un nouveau processus collaboratif a donc été mis en place à leur initiative : l'assemblée participative. La première réunion a été organisée au printemps 2012, à l'occasion de la quatrième édition de l'appel.

Cette assemblée, qui se réunit une à deux fois par an, est ouverte à toute personne intéressée par les dynamiques de Quartiers durables : en particulier les citoyens impliqués dans un projet, mais aussi plus largement ceux qui souhaitent s'impliquer dans le processus, les comités de quartiers, les associations environnementales et sociales, les partenaires des projets et les réseaux divers, etc. L'administration Bruxelles Environnement, la ministre de l'Environnement et l'équipe chargée de l'accompagnement des Quartiers durables y prennent part également, comme des représentants du Réseau des Quartiers durables ou de simples citoyens.

L'assemblée s'inscrit dans un cadre bien précis, celui de l'appel à projets, dont elle met les modalités en discussion. Ces modalités et la Charte inspirent l'ensemble de la dynamique.

Concrètement, l'objectif de l'assemblée est double :

- Evaluer annuellement les projets réalisés, les dynamiques développées, et améliorer l'appel à projets au regard de la dynamique générale
- Renforcer l'implication des citoyens en leur donnant une capacité délibérative et décisionnelle.

Parmi les modalités à mettre en débat, elle veillera notamment à :

- réviser et définir les critères de recevabilité des projets de quartiers et le mode de fonc-

tionnement du budget participatif (priorités d'investissements) (voir fiche Appel à projets et fiche Projets d'intérêt collectif);

- choisir les représentants des quartiers intégrant le Conseil des Quartiers durables (voir fiche Appel à projets et Projets d'intérêt collectif)

L'assemblée se veut un lieu d'échanges d'idées et de débat ouvert où toute voix est entendue, non jugée et égale. Autrement dit, elle offre un espace au sein duquel les différents niveaux – politique, administratif, associatif, citoyen – sont mis sur pied d'égalité dans les débats et les orientations à prendre.

Enfin, sa vocation est décisionnelle, en ce sens que les choix qui en émanent sont pris en compte par les initiateurs de l'appel à projets et en influencent directement les modalités dans les limites de la faisabilité technique et administrative (par exemple, en respectant les contraintes budgétaires et les échéances administratives de Bruxelles Environnement).

LIENS UTILES

Internet

www.reseauquartiersdurables.be

Fiches liées

L'appel à projets

La Charte

L'accompagnement

